
CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2022-2028
avec la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées



SOMMAIRE

Table des matières

PREAMBULE.....	5
ARTICLE 1 : OBJET	9
ARTICLE 2 : DUREE	9
ARTICLE 3 : PROJET DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES-LOURDES-PYRENEES	9
ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION	21
ARTICLE 5 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES VIS-A-VIS DU TERRITOIRE.....	31
ARTICLE 6 : TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT A L'HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES-LOURDES-PYRENEES	32
6.1 – LES TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES	32
6.2 - OBJECTIFS STRATEGIQUES PARTAGES ET MESURES OPERATIONNELLES	44
ARTICLE 7 : INTERVENTION DU DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT	45
LES CREDITS CONSACRES AUX POLITIQUES TERRITORIALES RELEVANT DE L'APPEL A PROJETS POUR LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL LANCE DEUX FOIS PAR AN DEPUIS 2022. PRIVILEGIANT LES PROJETS D'INTERET COMMUNAUTAIRE, IL S'ADRESSE AUX ACTEURS LOCAUX TELS QUE LES EPCI, LES COMMUNES, LES PETR, LES ASSOCIATIONS ET AUTRES PORTEURS DE PROJETS ASSURANT LE PORTAGE D'UNE DEMARCHE OU D'UN PROJET STRUCTURANT POUR LE TERRITOIRE.	45
LES PROJETS SONT EXAMINES PAR UN COMITE DE SELECTION COMPOSE D'ELU(E)S DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET QUI APPRECIE NOTAMMENT :	45
ARTICLE 8 : INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT.....	45
ARTICLE 9 : INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT	46
ARTICLE 10 : GOUVERNANCE	46
ARTICLE 11 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L'INGENIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES-LOURDES-PYRENEES.....	47
ARTICLE 12 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE ET DE SUIVI DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE	48
12.1 LE PROGRAMME OPERATIONNEL ANNUEL, OUTIL DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU CONTRAT	48
12.2 – LE PROGRAMME PLURIANNUEL PREVISIONNEL DE PROJETS ET D'INVESTISSEMENTS 2022-2028, OUTIL DE SUIVI PLURIANNUEL INDICATIF DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE	49
ARTICLE 13 : MODALITES D'EVALUATION	49
ARTICLE 14 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION	50
ARTICLE 15 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS.....	50
ANNEXES	52
FICHE MESURE N° 1.1 - AIDER LES ENTREPRISES A SE DEVELOPPER ET AMENAGER LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRES.....	54
FICHE MESURE N° 1.2 - ACCOMPAGNER LES PROJETS ET ATTIRER DE NOUVELLES ACTIVITES	56
FICHE MESURE N° 1.3 - ANIMER L'ECOSYSTEME ECONOMIQUE	58
FICHE MESURE N° 1.4 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU TERRITOIRE.....	60
FICHE MESURE N° 2.1- PLANIFICATION : METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE VOLONTARISTE	62

FICHE MESURE N° 2.2- HABITAT : DEVELOPPER UNE POLITIQUE DE L'HABITAT VOLONTARISTE ET ACCESSIBLE ET CREER LES CONDITIONS POUR DES CENTRES VILLES HABITES	64
FICHE MESURE N° 2.3- SERVICES ET EQUIPEMENTS : DEVELOPPER UNE OFFRE DE QUALITE, ACCESSIBLE A TOUS	66
FICHE MESURE N° 2.4- ŒUVRER POUR LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE	68
FICHE MESURE N° 3.1- PROPOSER UNE OFFRE DE DEPLACEMENTS EN DEVELOPPANT LE MAILLAGE DU TERRITOIRE, EN FAVORISANT LES MOBILITES DOUCES ET LES MODES DE TRANSPORTS ALTERNATIFS	70
FICHE MESURE N° 3.2- FAVORISER L'AMELIORATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS	72
FICHE MESURE N° 3.3- PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES ET DEVELOPPER LA PRODUCTION DES ENERGIES RENOUVELABLES.....	74
FICHE MESURE N° 3.4- METTRE EN ŒUVRE LES OUTILS DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE	76
FICHE MESURE N°4 FAVORISER LES COMPLEMENTARITES DES TERRITOIRES INTERDEPENDANTS	78

Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées représenté par Michel PELIEU son Président,

Le Conseil Régional Occitanie représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

La Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, représentée par Gérard TREMEGE; son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées n°16 en date du 21 juillet 2023,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées n° 20 en date du 12 juillet 2023,

Vu les délibérations de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 25 mars 2021 (2021/AP-MARS/14) et du 16 décembre 2021 (2021/AP-DEC/07)

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional n° CP/2023-07/12.05 en date du 7 juillet 2023 approuvant le Contrat Territorial Occitanie

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Sur la période 2018-2021, la première génération des politiques territoriales de la Région Occitanie a permis de structurer des Territoires de Projet sur l'ensemble de la région à travers 56 Contrats Territoriaux Occitanie. Ces contrats ont à ce jour, permis de programmer plus de 5 000 projets, représentant un investissement global de 3 milliards d'euros sur les territoires, avec une participation de la Région à hauteur de plus de 500 millions d'euros, dans des domaines aussi divers et essentiels que le cadre de vie, la transition écologique et énergétique, les grands équipements de centralité, les services, les infrastructures de développement économique, la culture et la valorisation du patrimoine, le sport, le tourisme, ...

Bilan du CTOPM 2018-2021 de la CA TLP

▪ Les chiffres clés :

Le CTO 2018-2021 de la CA TLP incluait les fiches mesures suivantes :

1.1.1- Soutenir les filières agricoles et agro-alimentaires

1.2.1- Anticiper et former

1.2.2- Soutien à l'immobilier et aménagement du pôle universitaire pour en faire un campus vert

1.3.1- Espaces publics dans les ZAE

1.3.2- Créer de nouveaux espaces économiques

1.3.3- Développement touristique du territoire

1.3.4- Contrat grand site de Lourdes

2.1.1- Habitat

2.1.2- Espaces publics

2.1.3- Equipements structurants

2.2.1- Contrats bourg-centre

2.3.1- Offre de sante et accès aux soins de proximité

2.3.2- Services de proximité

3.2.1- Amélioration énergétique des bâtiments et accessibilité

3.2.2- Développer les énergies renouvelables

4- Favoriser les complémentarités des territoires interdépendants

Le bilan du contrat fait état de **113 dossiers** programmés de 2018 à 2021 avec une année 2020 de ralentissement économique en lien avec la crise COVID. Deux programmations ont été réalisées sur les années 2019 et 2021 avec trentaine de dossiers par programmation.

Sur la période 2018/2021, **63,3 M€ HT de travaux** ont été programmés avec un montant de **subvention de 29,3 M€** soit un taux moyen de subvention de 46 % sur l'ensemble des programmations.

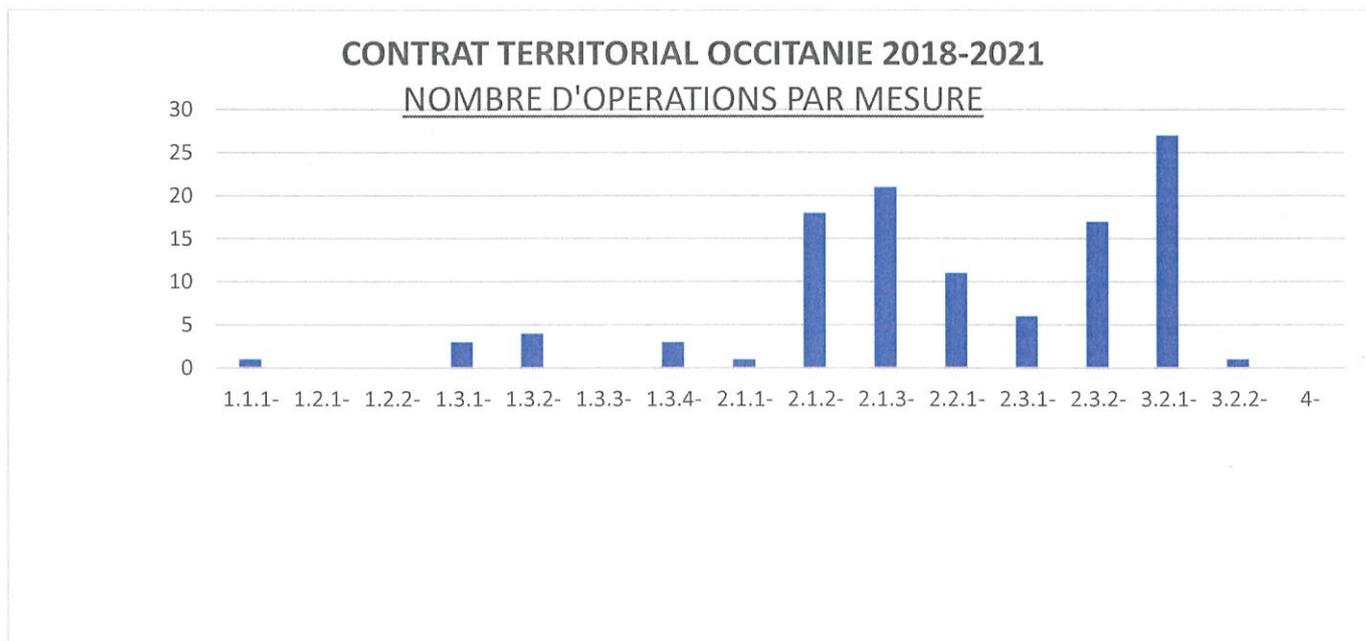
▪ Les thématiques de programmation

Les projets présentés par les communes se regroupent principalement dans les thématiques : accueil et amélioration des conditions de vie des habitants, transition énergétique et mobilités. Peu de dossiers sur l'enjeu développement économique et attractivité, aucun dossier sur le volet formation, aménagement campus enseignement supérieur (projets fléchés CPER).

▪ L'intervention des partenaires :

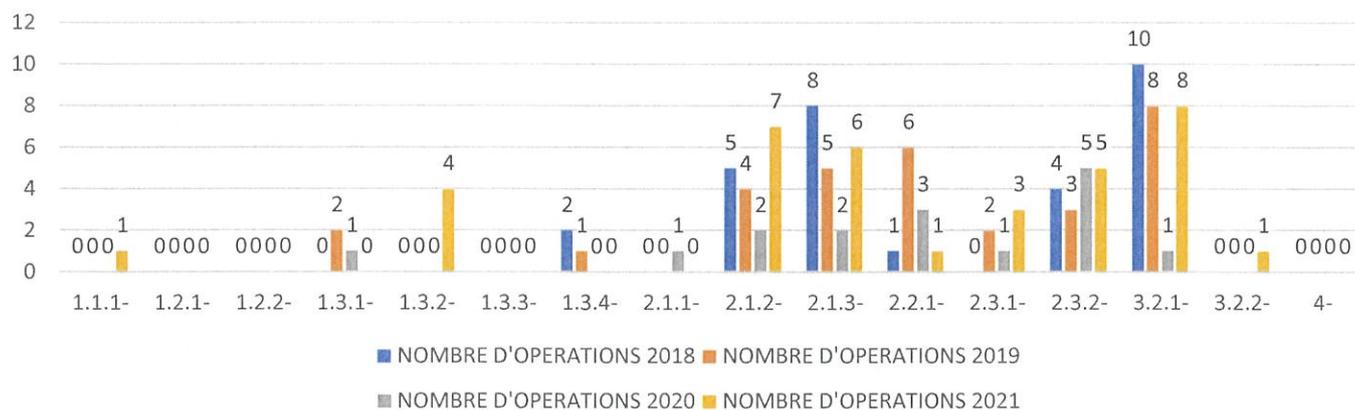
Les partenaires ont accompagné les projets de la manière suivante :

- Fonds européens : 1,1 M€ (LEADER, FEDER)
- Etat : 10,7 M€
- Région : 8,4 M€
- Département : 4,6 M€ (AAP Communes urbaines, Développement Territorial, Tourisme, FAR)
- CA TLP : 1,6 M€ (toutes aides : Fonds d'aide aux communes, Fonds éco, CTO)



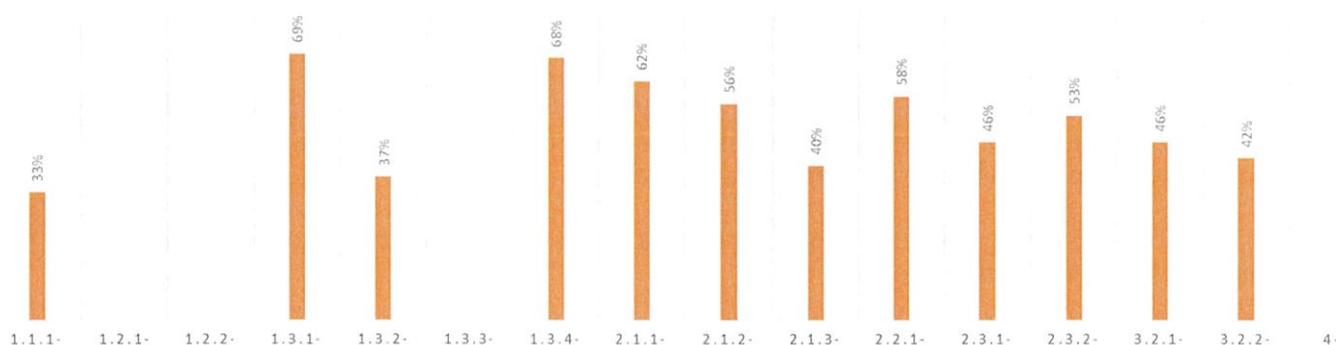
Les projets présentés dans le cadre du CTO se situent dans les enjeux 2 et 3 : l'accueil et l'amélioration des conditions de vie des habitants, la transition énergétique et les mobilités. Peu de dossiers sur l'enjeu développement économique et attractivité, aucun dossier sur le volet formation, aménagement campus enseignement supérieur (projets fléchés CPER).

CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2018-2021 NOMBRE D'OPERATIONS PAR MESURE ET PAR ANNEE DE PROGRAMMATION



L'année 2018 au démarrage du contrat a fait l'objet d'un grand nombre de projets en lien avec l'attente des communes d'une programmation régionale, deux programmations de dossiers au cours de l'année 2019, une programmation réduite en 2020 marquée par le COVID avec peu de dossiers et deux programmations en 2021 (relance et après élection municipale).

CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2018-2021 TAUX DE FINANCEMENT PAR MESURE



Taux de financement moyen 46 %

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la **Région Occitanie** a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT.

Face à ces enjeux sociaux, environnementaux et économiques, le PACTE VERT Occitanie repose sur trois grands piliers :

1. La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
2. Le rééquilibrage territorial ;
3. L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : **faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.**

Le **Conseil départemental des Hautes-Pyrénées**, garant de la solidarité et de la cohésion territoriale, s'est toujours engagé dans une politique d'appui et de développement des territoires fondée sur une logique partenariale contractuelle.

Fort de deux bilans positifs réalisés en 2017 et 2021 dans le cadre de ses nouvelles modalités d'intervention, il réaffirme sa volonté de maintenir ses politiques volontaristes de développement local afin que les territoires puissent continuer à améliorer leurs équipements publics et mettre en œuvre leurs initiatives structurantes et innovantes.

Ainsi, il contribuera à la dynamique et à l'attractivité des territoires en soutenant les démarches partenariales avec une réelle valeur ajoutée au bénéfice du rayonnement de l'ensemble du département, contribuant :

- à la création d'emplois, de richesses, et d'activité,
- au maintien, développement ou création d'activités ou de services à la population,
- à l'amélioration du cadre de vie et de l'accessibilité des services au public,
- au renforcement des fonctions de centralité,

Et en cohérence avec l'ensemble des stratégies de développement territorial mises en œuvre à l'échelle départementale :

- le Projet de Territoire 2020-2030 qui constitue la ligne directrice du développement des Hautes-Pyrénées pour les années à venir,
- le Carnet de Route du Tourisme dans les Hautes-Pyrénées,
- les différents schémas départementaux et/ou stratégies en cours (schéma Autonomie, schéma de services aux familles, schéma de Développement Social SOLID'ACTION, schéma des services à la population en Hautes-Pyrénées, plan Très Haut Débit, stratégie de développement des énergies renouvelables, Pacte Jeunesse, schéma mobilité...),

Les Contrats Territoriaux Occitanie (CTO) ont ainsi pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement impulsées, par le PACTE VERT.

ARTICLE 1 : OBJET

Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) constitue le cadre privilégié de Dialogue stratégique et de gestion avec les territoires pour la mise en œuvre opérationnelle du PACTE VERT.

Il organise le partenariat entre les différents cosignataires et constitue la « feuille de route stratégique » partagée. Les signataires du contrat sont : le territoire de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, le Département des Hautes-Pyrénées et la Région pour la période 2022-2028, afin de réussir les transformations et transitions nécessaires pour répondre à l'urgence climatique.

Véritable contrat d'objectifs, ce contrat établit les objectifs stratégiques partagés 2022-2028 par l'ensemble des cosignataires, pour :

- Promouvoir un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, garant du rééquilibrage territorial et favorisant l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.
- Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi dans le territoire ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- Mobiliser dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble des dispositifs et moyens d'action de la Région et des partenaires.

Il contribue dans cette perspective à :

- Encourager les dynamiques innovantes, accompagner les projets prioritaires et consolider les atouts du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional.
- Soutenir le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/ bourgs centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.

ARTICLE 2 : DUREE

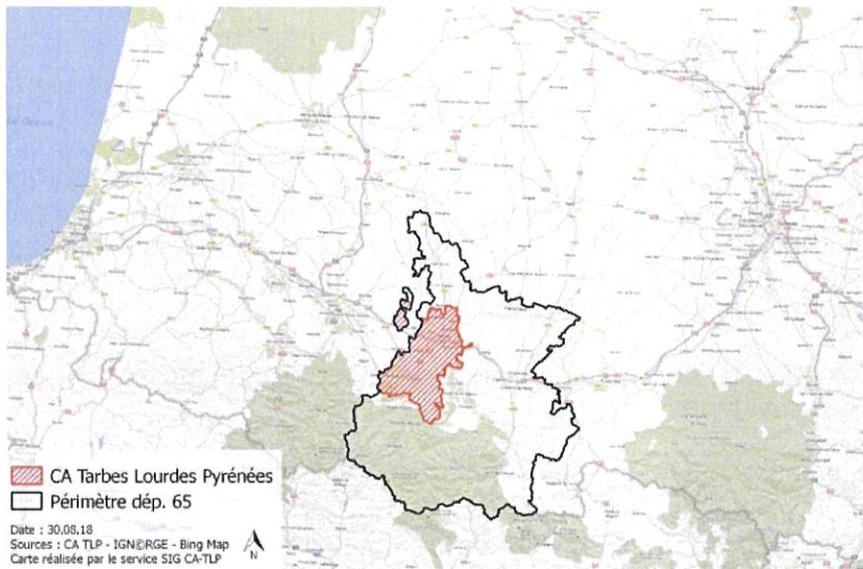
Le présent contrat est conclu pour une période qui prend effet à compter de sa date d'approbation par l'ensemble des partenaires et s'achèvera le 31 décembre 2028.

ARTICLE 3 : PROJET DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES-LOURDES-PYRENEES

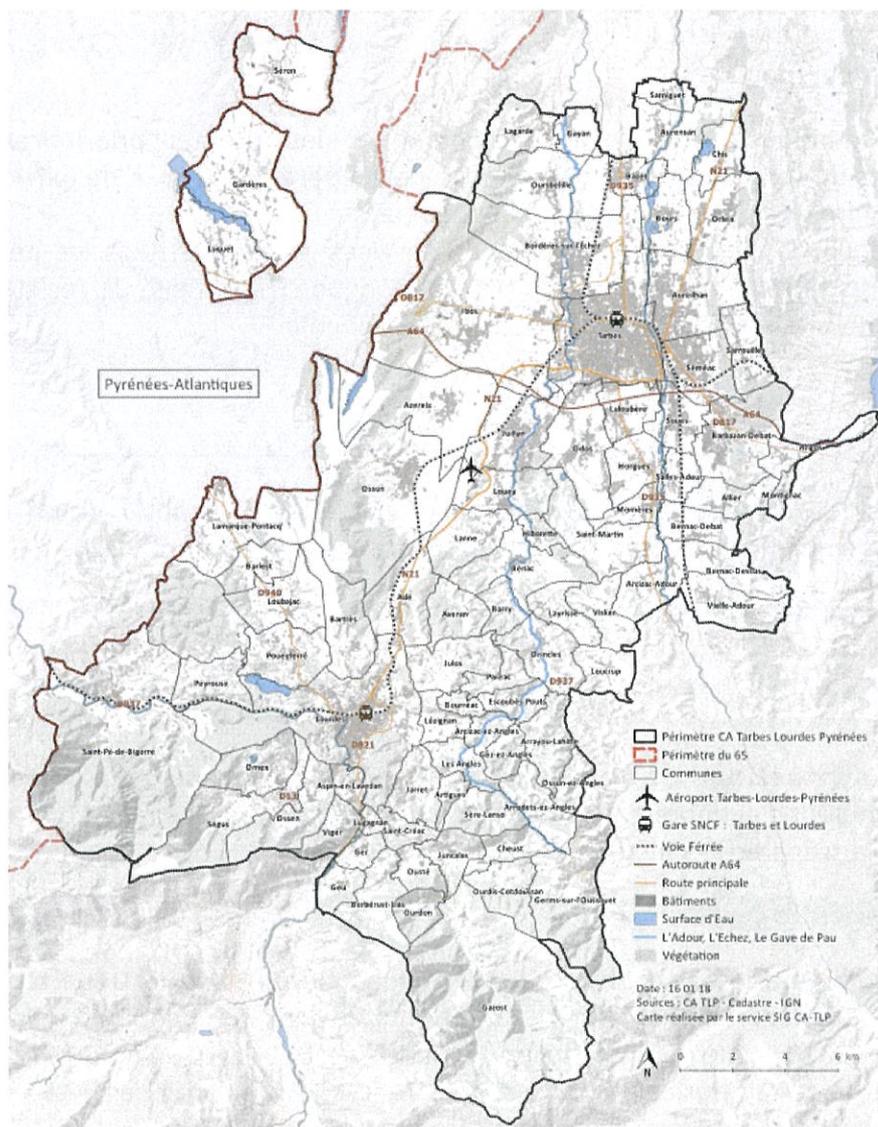
1. **Présentation synthétique et stratégique** mettant en évidence les spécificités, vocations et ambitions économiques, sociales, culturelles majeures, ainsi que dans le domaine de la transition écologique et énergétique.

Présentation et diagnostic territorial

La Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées située dans le Département des Hautes-Pyrénées - Région Occitanie compte 86 communes pour une population globale de 124 774 habitants (2018). Elle représente un territoire de 615 km², avec 59 km² de tissu urbain, 310 km² de terres agricoles (qui représentent 45% des surfaces), 180 km² de forêts et 65 km² d'espaces naturels (qui représentent 39 % des surfaces).



Elle est organisée selon un axe Nord-Sud avec un triptyque paysager de grande qualité et très varié : une zone de coteaux et plaines, de collines et de montagnes.



La Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CA TLP) qui a été créée le 1er janvier 2017 est issue de la fusion de 7 établissements publics de coopération
 Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée 2022 2028 du Communauté
 d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées

intercommunale (EPCI) : Communauté d'agglomération du Grand Tarbes, des communautés de communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère et de Gespe-Adour-Alaric.

Elle est la 5ème communauté d'agglomération de la région Occitanie en nombre d'habitants.

Les villes principales de ce territoire sont Tarbes, la ville-centre du département, et Lourdes de renommée internationale, classée « Grand Site Occitanie », et qui permet à l'agglomération de disposer d'un aéroport international : Tarbes-Lourdes-Pyrénées, classé 3ème aéroport régional pour sa fréquentation.

En dehors des deux grands pôles urbains de Tarbes et Lourdes, le territoire présente une prédominance rurale.

Le territoire est bien desservi en infrastructures autoroutières, ferroviaires et aéroportuaires. La concentration des flux de déplacements se situe autour des villes principales Tarbes et Lourdes.

La CATLP est autorité compétente en matière d'organisation de la mobilité. Ainsi l'offre de transport en commun a été restructurée en 2020 pour être plus lisible et attractive avec un très fort potentiel de développement des mobilités douces pour les déplacements quotidiens.

D'un point de vue démographique l'évolution de la population est globalement positive mais en dents de scie depuis les cinquante dernières années.

La population est concentrée sur certains secteurs (pôles urbains de Tarbes et Lourdes) et diffuse sur le reste du territoire.

Le taux de l'évolution démographique est de +0,3% entre 2010 et 2015 avec un solde naturel de - 0,1% et un solde migratoire de +0,4%. Le solde migratoire est positif pour les jeunes de 15 à 19 ans en lien avec la réalisation d'études supérieures et négatif sur la tranche 20 et 35 ans. Le solde redevient positif auprès des populations séniors de 40-65 ans.

Ce territoire connaît un vieillissement de la population malgré l'arrivée de jeunes ménages notamment dans la zone centre de l'agglomération. Ainsi on constate une augmentation de la part des personnes de plus de 60 ans.

Les ménages sont de plus en plus petits dans les villes centres alors que les communes périurbaines et rurales connaissent une forte proportion de famille.

L'enjeu pour le territoire et pour les années à venir sera de renforcer l'attractivité de population dans les cœurs de villes.

Ces évolutions impacteront les politiques publiques en matière d'économie/emploi, de logement, de services publics et de cadre de vie.

Sur le plan économique, la Communauté d'agglomération est un territoire au passé marqué par la fermeture d'industries majeures avec un fort impact de la crise sur l'emploi. Malgré cela le territoire est bien doté en emplois par rapport à d'autres agglomération de même taille soit 2,36 hab. pour un emploi. Il dispose d'un portefeuille d'activité plutôt diversifié : le tourisme sur le territoire de l'agglomération et particulièrement à Lourdes avec la présence du Sanctuaire, de nombreux commerces, etc..., un secteur tertiaire bien développé et l'opportunité de disposer d'un socle industriel facteur d'innovation.

La CA TLP est chef de file en matière d'immobilier d'entreprises, 3 à 4 hectares de foncier économique sont commercialisés par an et 10 hectares de foncier économique en friche sont à reconquérir.

A la différence du constat qui ressort du SRDEII sur l'absence de grands fonciers en Occitanie, la CATLP dispose encore de macro lots pouvant dépasser les 20 ha et ainsi accueillir des implantations stratégiques. C'est une spécificité à l'échelle de tout le grand sud-ouest, celui-ci comprenant également le sud de la Nouvelle Aquitaine.

d'Équilibre » et compte plus de 6 000 étudiants essentiellement de l'IUT de Tarbes et de l'ENIT, mais également de l'Université Toulouse 2 Jean-Jaurès (INSPE), de l'Université de Pau et Pays de l'Adour (STAPS), de lycées généraux et agricoles et d'autres composantes (IFMS, offre privée...). Par ailleurs, quatre pôles de compétitivité interviennent auprès des entreprises locales : Aerospace Valley, Agri Sud-Ouest Innovation, Derbi et le Pôle Européen de la Céramique.

La force et le dynamisme économique de l'agglomération sont principalement liés à la diversité, la taille et le nombre d'entreprises qui y sont implantées.

A côté des grands groupes industriels (Alstom, Daher, Tarmac Aerosave, Mersen-Boostec, Pall Exekia, AAA, Alsymex, ...) du territoire, les PME/PMI développent des activités à forte valeur ajoutée dans le domaine des matériaux : céramiques techniques (SCT, Cerafast, Technacol, Novadditive), métaux pour l'aéronautique (Concept Metal, Groupe Ségneré, Nestadour, Agiliteam qui bénéficient d'un remarquable centre de formation de l'UIMM à proximité), construction durable.

Le territoire des Hautes-Pyrénées est labellisé au titre de la démarche French Tech depuis 2016 correspondant à un écosystème favorisant l'éclosion et le développement de startups innovantes qu'accompagne également le BIC CRESCENDO (labellisé Centre Européen Entreprise Innovation par EBN).

La CA TLP est membre du dispositif Territoire d'Industrie Lacq, Pau, Tarbes, dont les principales actions concernent le marketing territorial, la stratégie de gestion territoriale des emplois et des compétences, la reconquête des friches industrielles, la mobilité verte, le déploiement de l'Hydrogène Valley et la mise en réseau de démonstrateurs dans le cadre de la transition énergétique.

C'est aussi un territoire attractif auprès des professions intermédiaires et intellectuelles supérieures avec une augmentation du nombre d'artisans, de commerçants, de cadres et chef d'entreprises. Le secteur des services est évidemment en croissance avec le fort développement d'entreprises comme SITEL, ISIA, Hueber Assurances, etc...

Enfin, le territoire de l'agglomération bénéficie de la présence d'entreprises agroalimentaires remarquables comme le consortium du Porc Noir de Bigorre, les Salaisons de l'Adour, les Salaisons Pyrénéennes, le GAEC Cazaubon ainsi que d'une démarche de promotion, Hapy Saveurs.

Le cadre de vie de ce territoire est de grande qualité et doit être préservé.

Le relief est contrasté et structuré selon un profil Nord-Sud, par la chaîne montagneuse et le réseau hydrographique. Ainsi, plaines, coteaux et montagnes rythment le territoire. Ce qui révèle l'une des grandes richesses du territoire : sa qualité paysagère et sa valeur patrimoniale.

Il dispose d'une richesse naturelle importante : de vastes espaces naturels et ruraux, des forêts étendues, un réseau hydrographique remarquable.

La richesse écologique est remarquable notamment au sein des massifs forestiers et des zones humides de qualité.

Le territoire bénéficie d'un grand nombre d'outils d'inventaire, de gestion ou de protection de milieux naturels :

- 4 Zones Spéciales de Conservation du réseau Natura 2000, soit 7,6 % de la superficie du territoire ;
- 24 sites du ZNIEFF type 1, soit 22 % du territoire et 9 sites du ZNIEFF type 2, soit 38 % du territoire ;
- 2 Arrêtés de Protection de Biotope (APB) concernant en totalité environ 0,12 % du territoire ;
- 1 Réserve Naturelle Régionale « Pibeste Aoulhet » représentant environ 6 % du périmètre d'études.
- 1 Réserve de Biodiversité Intégrale (RBI) située dans la forêt communale de Saint Pé de Bigorre

La ressource en eau est abondante et s'appuie sur le réseau hydrographique de l'Adour et du Gave de Pau avec cependant une vulnérabilité ponctuelle des eaux superficielles en lien avec l'urbanisation et l'activité agricole.

Néanmoins des prélèvements en eau importants sur le bassin de l'Adour fragilisent la ressource.

L'étalement urbain et l'artificialisation des sols entraînent une fragmentation des milieux naturels dans les espaces péri-urbains.

En matière d'habitat, la structure du parc de logement constituée de 72 737 logements est très différenciée et inégalement répartie.

Ce parc est assez diversifié dans les pôles urbains que constituent Tarbes et Lourdes alors que dans les autres communes il est constitué principalement de grands logements individuels occupés par leurs propriétaires.

Le marché de la maison individuelle en périphérie des villes est relativement abordable et facilite le parcours résidentiel des ménages, au détriment des centres urbains.

Le territoire est attractif auprès des petits ménages (étudiants et couples sans enfants) mais peine à retenir les familles et les jeunes actifs. Les pôles urbains enregistrent un déficit migratoire pour les couples avec ou sans enfants au profit le plus souvent de leur couronne.

Les ménages les plus modestes se trouvent dans les villes centres et le sud du territoire en lien notamment avec la concentration du parc social (16% de logements sociaux dont +80% sur Tarbes et Lourdes) et un vieillissement plus prononcé.

La répartition territoriale de l'offre locative sociale est peu équilibrée à l'échelle du territoire malgré une diffusion du parc social dans la couronne périurbaine tarbaise. En effet le marché locatif privé est abordable dans les pôles urbains et peu développé dans les autres communes.

Le parc de logements est vieillissant : 77 % des logements ont été construits avant les années 2000.

Dans les deux villes centre, l'offre globale ne correspond pas nécessairement aux besoins, le marché n'est pas tendu. Un desserrement des ménages et une évolution de leur profil justifie le développement d'une offre de logements plus adaptés.

Le parc locatif social situé sur le territoire de la CA TLP est détenu en grande majorité par trois bailleurs sociaux : l'OPH65, Promologis et la Semi-Tarbes. Parmi la totalité des 86 communes de l'intercommunalité, le parc est réparti sur 19 communes. Le taux d'habitat social est important dans les villes de Tarbes, Lourdes et Soues. La commune de Tarbes concentre 67% de la totalité des logements sociaux de la CA TLP, suivi par Lourdes qui compte 15% du parc. Ensuite, les 18% de logements sociaux restant sont concentrés sur le reste des 17 autres communes.

Un Programme Local pour l'Habitat (PLH) est en cours d'élaboration sur l'ensemble du territoire.

En matière d'amélioration de l'habitat, des actions sont menées au travers de deux OPAH-RU sur Tarbes et Lourdes et d'une OPAH à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (hors Tarbes et Lourdes).

Quatre quartiers prioritaires de la politique de la ville sont présents sur le territoire :

- trois à Tarbes (Tarbes-Est, Tarbes-Ouest, Tarbes-Nord qui représentent 7 160 habitants. Deux quartiers ont été signalés Projet d'intérêt régional dans le cadre du NPNRU et retenus localement dans le cadre du NPNRU : Tarbes-Est (Bel Air) et Tarbes-Ouest (Solazur) ;
- un à Lourdes (Ophite – 1 140 habitants)

Les quartiers de Tarbes Bel Air et de Lourdes Ophite sont classés d'intérêt régional inscrits au titre du NPNRU et font l'objet d'une convention avec l'ANRU signée en juillet 2021.

Plusieurs quartiers sont également en veille active au titre de la Politique de la Ville, le quartier Cèdres/Arreous/Courréous à Aureilhan et les cités Lannedarré, Astazou, Turon de Gloire et Biscaye (1 093 habitants) à Lourdes.

Les enjeux en matière d'habitat consistent à poursuivre les opérations programmées pour le parc privé avec la remise à niveau du parc public, la production d'une offre locative très

sociale, la lutte contre la vacance, et la reconquête des centres villes en lien avec les OPAH-RU et Action Cœur de ville.

Le marché de l'immobilier doit être dynamisé et une politique de peuplement équilibrée doit être favorisée à l'échelle du territoire.

En matière de services, d'équipements et de commerces le territoire est bien doté et les villes principales disposent d'une gamme d'équipements quasi-complète. Ces équipements rayonnent au-delà de l'agglomération et sont complétés par des équipements des territoires extérieurs.

L'évolution démographique en périphérie des centres urbains risque d'entraîner des spécialisations territoriales créant des communes avec services et des communes seulement résidentielles.

La disparition ou réorganisation des services pour la vie quotidienne impacte prioritairement les territoires ruraux qui prédominent dans l'agglomération.

L'accès à la médecine et aux services de santé reste essentiel pour la vie des communes et le maintien des populations au plus proche des services. Le vieillissement de la population des médecins, la difficulté à assurer leur renouvellement justifie une implication forte des collectivités locales afin d'y faire face.

Le cadre de vie est agréable avec une proximité des grands sites touristiques. De nombreux équipements culturels et sportifs sont présents sur le territoire.

En matière d'équipements culturels le territoire dispose d'une scène nationale (Le Parvis), d'un théâtre, d'un conservatoire, d'une école des arts, des écoles de musique, des cinémas (deux à Tarbes/Ibos et Lourdes), des médiathèques à Tarbes et Lourdes et des bibliothèques. Une nouvelle médiathèque principale devrait voir le jour prochainement à Tarbes afin de répondre aux attentes de la population.

Des salles de spectacles sont réparties entre Tarbes et Lourdes et la création d'un auditorium est prévue à Lourdes en lien avec la capacité hôtelière de la ville.

Les installations sportives sont également nombreuses. A l'échelle du département des Hautes-Pyrénées, un équipement sur trois se situe sur le territoire de l'agglomération. Les équipements les plus représentés sont les terrains de grands jeux, courts de tennis, salles multisports, terrains extérieurs de petits jeux collectifs et de trois piscines. Néanmoins, le parc d'équipement est vieillissant et souvent peu accessible pour les personnes en situation de handicap. Une base départementale de sports d'eaux vives complète l'offre en proposant une large palette d'activités d'eaux vives et sports de montagne.

Le territoire est également un lieu de pratique pour le vélo sous toutes ces formes : le VTT de descente au Pic du Jer à Lourdes (plusieurs manches de coupe du monde se sont déroulées ces dernières années) ; le vélo de route avec un accès aux cols mythiques de la vallée des gaves. Sur le site du Pic du Jer un projet de création d'un centre d'entraînement vélo est porté par l'agglomération

L'offre en équipements sportifs du territoire a été grandement complétée par l'inauguration de « l'Usine » en 2022. Il s'agit d'un complexe multisports de 11 000m² situé à Tarbes, issu de la réhabilitation d'un bâtiment désaffecté sur le site de l'Arsenal (bâtiment 313), dont le mur d'escalade a été inscrit en qualité de centre de préparation aux prochains Jeux Olympiques par le comité d'organisation des JO Paris 2024.

Le territoire dispose de sites patrimoniaux remarquables comme le château fort de Lourdes classé Monument Historique et le site des Haras, site historique également classé Monument historique. Deux Musées de France sont présents sur le territoire à Lourdes avec le Musée Pyrénéen situé dans le château fort et à Tarbes avec le Musée Massey qui abrite le Musée international des Hussards.

Le territoire dispose d'un riche patrimoine du XXème siècle composé notamment d'un patrimoine industriel important.

Dans la zone rurale du territoire un riche patrimoine lié à l'eau est présent ainsi que des retables d'églises remarquables. Le territoire bénéficie de richesses naturelles nombreuses, tant sur la diversité des paysages que sur la biodiversité présente, comme le lac glaciaire

de Lourdes, la réserve régionale du Pibeste et les zones Natura 2000 (vallée de l'Adour et gave de Pau).

L'activité touristique du territoire est principalement marquée par la présence du Sanctuaire Notre Dame de Lourdes : haut lieu de pèlerinage international. Ce site de renommée mondiale recevait chaque année plusieurs millions de visiteurs. Lourdes, deuxième ville hôtelière de France, a subi de plein fouet la crise sanitaire avec le retrait massif de la clientèle étrangère et de la clientèle de groupe majoritairement vulnérable (âgée, malade et/ou handicapée). En 2020, Lourdes a enregistré une baisse record de sa fréquentation touristique avec 90 % de perte d'activité. Un Plan Avenir Lourdes est mis en place afin de relancer et transformer la ville. L'objectif est de doter Lourdes d'un véritable projet de destination sur le long terme, coconstruit autour d'une ambition commune pour mettre l'humain, la solidarité et la transition écologique au cœur du Plan Avenir Lourdes. Le château fort de Lourdes, classé Monument Historique et son Musée Pyrénéen classé Musée de France, accueillent chaque année plusieurs milliers de visiteurs tout comme le funiculaire du Pic du Jer.

Les autres sites de visites se situent à Tarbes avec les Haras (classés Monument Historique), le jardin et le musée Massey rénové en 2012, labellisé Musée de France, qui abrite la collection internationale des Hussards et la collection Beaux-arts.

Le territoire offre des sites d'activités de plein air, de randonnée et de découverte du patrimoine bâti.

Le territoire de l'agglomération est couvert par de 2 pôles touristiques départementaux : le pôle de Lourdes et le pôle Tarbes Val d'Adour. Le positionnement du pôle touristique de Lourdes défini est le suivant : une destination touristique internationale majeure pour tous, pour chacun au cœur des Pyrénées.

Lourdes est depuis 2009 Grand Site Occitanie. La nouvelle stratégie élaborée en 2018 a pour objectif d'embellir la ville, de revitaliser le commerce et redynamiser la destination, d'améliorer la gestion des flux de visiteurs et la propreté du site, de qualifier et valoriser des lieux de visite et d'améliorer la visibilité de Lourdes sur le web et les réseaux sociaux

Le territoire se situe aux portes de Grands Sites régionaux que sont Cauterets/Gavarnie et le Pic du Midi de Bigorre.

Le territoire dispose d'un parc d'hébergement touristique très diversifié (chambres d'hôtes, camping, hôtels, gîtes...) qui doit bénéficier d'un accompagnement pour atteindre un niveau d'accueil qualitatif correspondant aux nouvelles attentes des visiteurs.

En matière de développement durable, de transition écologique, la Communauté d'Agglomération a pour compétence optionnelle la « Protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » qui comporte essentiellement les thèmes suivants :

- ✓ lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores,
- ✓ soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,
- ✓ élimination des déchets ménagers et assimilés,
- ✓ gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI),
- ✓ chemins de randonnée (compétence facultative).

Le territoire mène depuis plusieurs années une politique volontariste en faveur du développement durable : adoption du Plan de Déplacements Urbains (PDU) en 2007, adoption de l'Agenda 21 couplé à la Convention Territoriale de Développement en 2009, engagement dans un Plan Local de l'Habitat (PLH), engagement dans un Plan Climat énergie Territorial (PCeT) en 2010,

En 2015, la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, la Communauté de Communes du Pays de Lourdes, la ville de Lourdes et le PETR Pays de Lourdes et Vallées des Gaves ont été lauréats « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » avec un programme d'actions de 9 M€ d'investissement.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été adopté en septembre 2020.

Un schéma directeur vélo et mobilités a été adopté en septembre 2021.

Concernant les documents d'urbanisme, le PLUI du canton d'Ossun a été Approuvé le 31 mars 2022. Le PLUi du Pays de Lourdes sera re-prescrit au 1er semestre 2023 à une échelle plus large, intégrant les territoires de Batsurguère et de Montaigu (PLUI secteur Sud). Celui du secteur Nord est à prescrire (prescription envisagée pour le 1er semestre 2023). Le SCOT est quant à lui prescrit depuis le 24 mars 2021.

⇒ Les démarches de développement durable, de transition écologique

Le PCAET

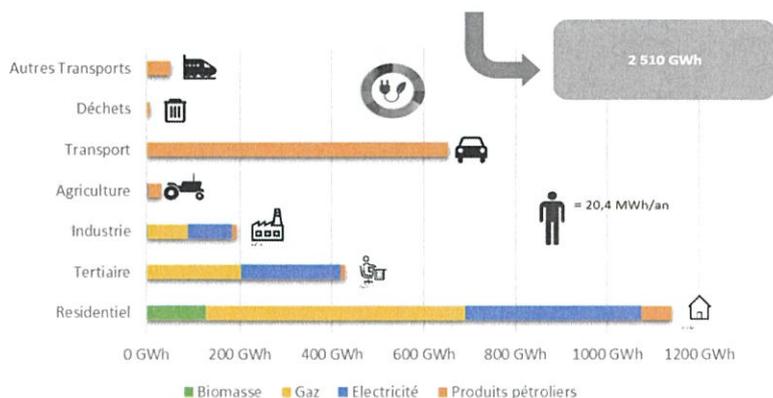
Que ce soit pour l'adaptation au changement climatique ou la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées a adopté en septembre 2020 son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Fin 2017, le conseil communautaire a délibéré pour lancer le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Depuis, un travail a été menée avec l'Agence Régionale de l'Energie et du Climat d'Occitanie (AREC Occitanie), intégrant, entre autres, une large phase de concertation d'une centaine de contributions.

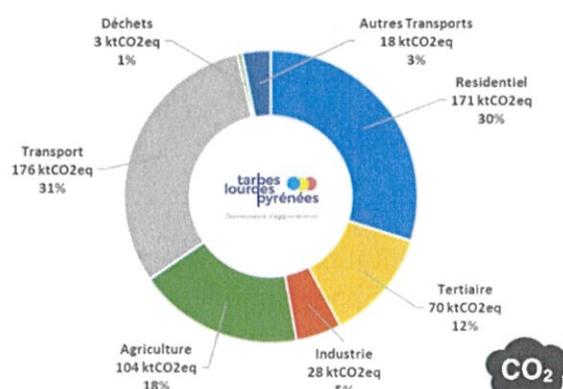
Le PCAET de la communauté d'agglomération se compose de plusieurs éléments :

1. Un diagnostic territorial comportant l'état des lieux des émissions de gaz à effet de serre, les polluants atmosphériques, la séquestration carbone, la consommation énergétique, la production d'énergies renouvelables, les réseaux de transport et de distribution d'énergie et la vulnérabilité du territoire au changement climatique ;

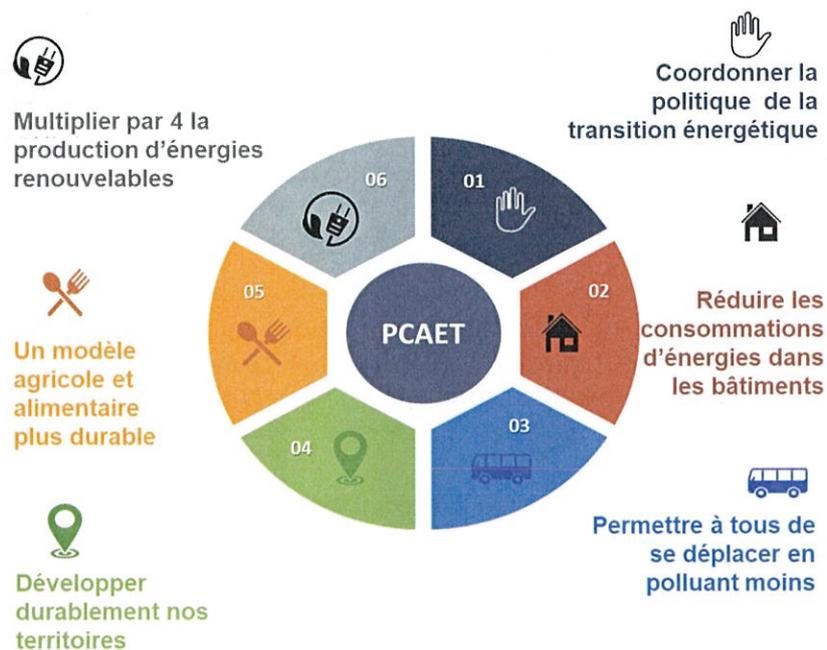
Consommation d'énergie finale du territoire par secteur d'activités et par énergie en 2014 (en GWh)



Emissions de gaz à effet de serre du territoire par secteur d'activités en 2014



2. Une stratégie territoriale qui fixe des ambitions mesurables à atteindre à l'horizon 2030 ;
3. Un programme d'actions 2020-2026 comportant 6 orientations et 43 actions relevant des champs d'intervention de la collectivité, de son exemplarité et de la mobilisation des acteurs territoriaux et des partenaires ;



Orientation 1 :

Coordonner la politique de la transition énergétique

- a. Axe 1 Animer et piloter le PCAET
- b. Axe 2 Exemplanité de la CA TLP et de ses communes
- c. Axe 3 Coopérer et partager avec le territoire

Orientation 2 :

Réduire les consommations d'énergies dans les bâtiments

- a. Axe 1 Pilotage et coordination de la politique de l'habitat
- b. Axe 2 Contribuer à la rénovation des logements
- c. Axe 3 Promouvoir la sobriété dans les usages de l'énergie

Orientation 3 :

Permettre à tous de se déplacer en polluant moins

- a. Axe 1 Pilotage et coordination de la politique de la mobilité
- b. Axe 2 : Mieux utiliser la voiture
- c. Axe 3 Contribuer à décarboner la mobilité et à améliorer la qualité d'air

Orientation 4 :

Développer durablement nos territoires

- a. Axe 1 Intégrer les enjeux Air Energie Climat dans les documents de planification
- b. Axe 2 Modeler un territoire accessible
- c. Axe 3 Adapter le territoire au changement climatique
- d. Axe 4 Développer le stockage de carbone
- e. Axe 5 Réduire la production de déchets sur le territoire
- f. Axe 6 Accompagner un développement économique moins carboné

Orientation 5 :

Un modèle agricole et alimentaire plus durable

- a. Axe 1 Adapter notre modèle alimentaire pour qu'il soit respectueux de l'environnement et de notre santé
- b. Axe 2 Promouvoir une consommation responsable
- c. Axe 3 Augmenter le stock de carbone dans le monde agricole

Orientation 6 :

Multiplier par 4 la production d'énergies renouvelables

- a. Axe 1 Planification et développement des énergies renouvelables
- b. Axe 2 Multiplier par 10 la production d'électricité photovoltaïque d'ici à 2030
- c. Axe 3 Bois Energie
- d. Axe 4 Produire 84GWh d'énergies renouvelables avec les pompes à chaleur
- e. Axe 5 Développer le solaire thermique

Enjeux et stratégie du territoire

L'enjeu majeur du territoire de l'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées se situe dans le maintien de son attractivité et de son développement économique dans une démarche de transition écologique.

Concernant le développement économique, le territoire doit disposer d'un portefeuille diversifié d'activités en soutenant le socle industriel et productif. Les entreprises pivots présentes sur le territoire doivent être confortées.

En lien notamment avec le pôle universitaire, l'innovation et les coopérations entre le monde scientifique et les entreprises du territoire doivent être soutenues.

Le potentiel touristique du territoire doit être soutenu en valorisant le petit patrimoine et au travers du Plan Avenir Lourdes.

La filière alimentaire doit se développer par la valorisation de productions locales et le soutien aux circuits courts de distribution et ce en lien avec le programme alimentaire territorial

Les coopérations avec la métropole de Toulouse et avec l'agglomération paloise doivent être soutenues.

L'armature commerciale doit être confortée selon différents principes :

- Une offre en grande surface maîtrisée afin de soutenir la revitalisation des centres-villes, des centres -bourgs par le maintien d'une offre commerciale et de service de proximité diversifiée, équilibrée et adaptée ;
- Les entrées de ville et des grands axes commerciaux doivent être requalifiés ;
- Œuvrer pour la qualité des bâtiments commerciaux et des conditions de commercialité des espaces publics (stationnement, enseigne et aménagement piéton) ;
- Implantations commerciales limités dans les espaces dédiés à l'activité industrielle.

Concernant l'offre économique territoriale, une politique foncière anticipatrice doit être mise en place pour accompagner le développement des entreprises et en accueillir de nouvelles.

Des opérations de reconquête des friches industrielles et commerciales doivent se réaliser tout en conservant leur vocation et l'offre immobilière doit être adaptée pour répondre aux besoins des entreprises.

En matière d'attractivité, le territoire doit affirmer une réelle politique locale de l'habitat. La réhabilitation, l'adaptation du parc de logements de Tarbes et Lourdes et des secteurs

ruraux plus isolés, la diversification de l'offre de logements est un enjeu majeur pour le territoire.

L'attractivité résidentielle des pôles urbains de l'agglomération est à conforter avec la réussite des dispositifs Action Cœur de Ville à Tarbes comme à Lourdes et dans les quartiers NPNRU de Tarbes Bel Air et Lourdes Ophite.

Les paysages urbains et ruraux, supports des identités de l'agglomération doivent être préservés tout comme les éléments patrimoniaux architecturaux ou naturels.

Les équipements et les services doivent être maintenus sur l'ensemble du territoire et rendus accessibles à tous.

Une politique culturelle en lien avec les équipements existants (scène nationale, théâtre, conservatoire, école des arts, écoles de musique, cinémas) doit également être développée afin de la rendre accessible à tous.

Une stratégie de transition écologique doit être mise en place en lien avec le COT et le PCAET.

Pour cela, une politique de mobilité doit être mise en place avec la création de transports en commun performants afin de réduire la place de la voiture particulière et son impact environnemental. Le développement de la mobilité permettra ainsi de rendre plus attractifs les cœurs de ville et les centres bourgs grâce à un meilleur partage de l'espace public.

Les mobilités douces doivent se développer en lien avec le schéma directeur vélo et mobilités active approuvé en septembre 2021.

La performance énergétique des bâtiments doit être recherchée.

Enfin, la production locale d'énergies en préservant les ressources naturelles devra être favorisée. La filière Hydrogène est une piste intéressante dans ce cadre.

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration de la vision stratégique a été construite sur :

- L'identification des enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- Leur déclinaison en orientations stratégiques et en plan d'actions.

Cette vision a été élaborée en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, PCAET, SCOT, SDAASP, SRDEII, SRADDET...). Elle a été construite et partagée avec une grande partie des acteurs territoriaux — acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté, ainsi qu'à favoriser l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire de l'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

- **Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé :**

Le projet d'agglomération a été validé par l'ensemble des élus en novembre 2017 et a pour objectif de porter des ambitions économiques et des projets de développement innovants, de veiller à un aménagement harmonieux et équilibré en soutenant activement les plus petits territoires et de rayonner au-delà de sa propre enceinte pour être visible et attractif sur les autres échelles : régionale, nationale et internationale.

Il porte l'ambition de faire du développement économique un enjeu majeur et transversal dans une logique de transition écologique visant à la fois à lutter contre le changement climatique, à réduire la production de gaz à effet de serre et préserver les ressources naturelles.

Le développement économique s'inscrit comme une priorité commune dans l'exercice de chaque compétence : habitat, politique de la ville, environnement, culture, tourisme, sport...

Ce projet a vocation à irriguer la totalité du territoire, solidifier les positions rendues fragiles par la faible densité de population ou l'éloignement sur un espace communautaire agrandi, déployer une stratégie d'aménagement de l'espace adaptée aux bassins de vie, ambitieuse et prospective, anticiper les enjeux à venir : environnementaux, numériques et mobilité.

Il s'articule autour de la première des compétences de l'agglomération : le développement économique. Il s'agit à la fois de mettre toutes les compétences au service de cette « grande cause territoriale ». Les documents et dossiers stratégiques SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal), PLH (Programme local de l'habitat), NPNRU (Nouveau programme national de rénovation urbaine), PCAET (plan climat-air-énergie territorial), COT (Contrat d'Objectif Territorial), ... viendront servir cet objectif central qui aura également pour vocation prioritaire d'épauler la chaîne des solidarités : politique de la Ville, économie circulaire solidaire et sociale... mais également asseoir de manière durable la position au sein de la région Occitanie.

Le projet de territoire est construit autour de projets « irrigants » qui portent sur l'aménagement de l'espace communautaire, de projets « rayonnants » qui ont vocation à améliorer le positionnement de l'agglomération auprès des ensembles plus grands : Région, Etat et à l'international et des projets « structurants » qui doivent répondre aux besoins des usagers, être source de développement économique et d'attractivité. Ils contribuent à l'aménagement harmonieux et équilibré du territoire décliné en trois bassins de vie : les pôles Sud, Centre et Nord.

2. Présentation des Bourgs-Centres du territoire, et de leur insertion/contribution au projet de territoire

Trois communes ont bénéficié d'une contractualisation Bourg-centre sur la période 2018-2021 : Lourdes, Aureilhan et Juillan.

Plusieurs communes ont pré candidaté pour la période 2022-2028 (Séméac et Odos).

D'autres communes sont éligibles à ce dispositif et pourront candidater si elles le souhaitent.

ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION

La Région Occitanie s'emploie depuis sa création, à travers un travail collectif impliquant acteurs publics, privés et citoyens, à imaginer et à faire vivre un nouveau modèle de société, capable de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques, démocratiques, qui chaque jour s'imposent avec plus de force.

En décembre 2019, à la lumière de consultations, d'échanges et d'actions, la Région a adopté la feuille de route « Occitanie 2040 » fixant les grands objectifs à atteindre, accompagnés d'un certain nombre de mesures nouvelles, pour faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Peu de temps après l'adoption de cette nouvelle trajectoire, la crise sanitaire engendrée par l'épidémie de COVID-19 a conduit la Région à élaborer une réponse exceptionnelle pour protéger les habitants, les entreprises et les emplois, tout en préparant l'avenir.

En complément de ses Plans d'urgence et de relance pour l'emploi et dans la lignée de sa feuille de route « Occitanie 2040 », la Région a engagé la construction d'un grand Plan de transformation et de développement – **PACTE VERT pour l'Occitanie**, adopté en Assemblée Plénière du 19/11/2020.

Il s'inscrit en cohérence avec le « Green Deal » de l'Union Européenne, ancré dans un objectif bas carbone et un nécessaire rééquilibrage territorial. Il participe également à la seconde priorité européenne « Une Europe adaptée à l'ère numérique ».

Ce Plan de transformation et de développement s'appuie sur la prise de conscience collective de la nécessité de modifier nos modes de vie, de produire, de consommer, de travailler, de nous déplacer, et d'habiter la planète.

Trois grands engagements fondent ainsi les orientations régionales :

1. La Région accompagne le changement de nos modes de vie

La construction d'un modèle plus juste et durable passe inévitablement par des changements profonds dans nos modes de vie.

L'une des activités essentielles concernées est l'alimentation. Privilégier une agriculture durable et respectueuse des ressources, porteuse d'activités et d'emplois dans nos territoires, favoriser les produits locaux, bios, doit permettre à tout un chacun d'avoir accès à une nourriture de qualité et aux exploitants de vivre de leur travail.

Ces objectifs entrent en résonance avec la Stratégie régionale pour la Biodiversité, qui vise à replacer le vivant au cœur du modèle de développement de l'Occitanie et ainsi garantir la bonne santé des écosystèmes et la résilience de nos territoires face aux conséquences du changement climatique.

Le territoire d'Occitanie est fortement soumis aux effets du changement climatique et tout particulièrement en ce qui concerne la ressource en eau, que ce soit dans ses périodes d'excès comme dans ses périodes de manque, qui se font de plus en plus intenses et fréquentes. C'est pourquoi la Région met en œuvre une stratégie et des politiques d'intervention favorisant une **approche globale et anticipative de l'enjeu eau**, conciliant la gestion durable et partagée de la ressource, la préservation des milieux aquatiques, et la prévention du risque d'inondation.

Les patrimoines et la biodiversité doivent ainsi être au cœur des projets d'aménagement qui doivent désormais nécessairement prendre en compte des enjeux de renaturation de nos Centres-Villes.

L'eau constitue dans notre région une ressource précieuse. Elle est le support de milieux aquatiques riches et diversifiés, qui sont essentiels pour la qualité de vie de notre population et l'attractivité de nos territoires. Elle est indispensable à notre alimentation en eau potable. Et elle permet le maintien et le développement de nombreuses activités économiques : agriculture, tourisme, usages récréatifs tels que baignade, pêche etc.

Mais ce patrimoine est menacé :

- les consommations en eau sont importantes, et dépassent parfois les ressources disponibles, obligeant à la prise de mesures de restriction,
- les sources de pollution sont nombreuses, parfois récurrentes, elles peuvent mettre en péril certaines activités et certains usages,
- nos milieux aquatiques ont subi d'importantes dégradations, parfois irréversibles à l'échelle humaine,
- et toutes ces pressions pourraient s'accroître du fait de la pression démographique sur nos territoires, et du fait du changement climatique qui pourrait conduire à une baisse des ressources et une augmentation des besoins (les difficultés rencontrées lors des sécheresses de plus en plus fréquentes que nous connaissons le montre bien).

A cela s'ajoutent les phénomènes d'inondations qui sont récurrents, qui peuvent être dramatiques, et qui là encore pourraient s'accroître avec le changement climatique.

Les domaines de la gestion des ressources en eau, des milieux aquatiques et des risques ne relèvent pas d'une compétence obligatoire des Régions. Pour autant, la Région Occitanie a choisi de mettre en œuvre une politique ambitieuse dans ces domaines, au travers d'un Plan d'intervention régional pour l'Eau voté en 2018 et de son Pacte Vert – Green New Deal Occitanie voté en 2020.

Ainsi, le Plan d'Intervention régional pour l'eau voté en juin 2018 vise à agir conjointement sur :

- la gestion durable de la ressource en eau ;
- la prévention et la réduction des risques d'inondation ;
- la préservation et la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques.

La mise en œuvre de ces 3 axes a été réaffirmée et renforcée dans le Pacte vert – Green New Deal Occitanie voté en novembre 2020, ainsi que dans le cadre du Plan régional d'adaptation au changement climatique approuvé par l'Assemblée plénière de décembre 2020 pour mieux protéger les populations, les biens et la nature et plus globalement, afin de renforcer la résilience de nos territoires au changement climatique.

Nb : ces Plans s'inscrivent pleinement dans les grands objectifs du projet de SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) Occitanie 2040, validé en Assemblée plénière en décembre 2019.

La crise sanitaire a révélé avec une ampleur inédite l'impératif de maintenir l'emploi tout en travaillant autrement : repenser l'articulation entre sa vie professionnelle et sa vie privée, les potentialités et les limites des outils informatiques, le partage des équipements, etc.

Dès lors, la Région accompagne les entreprises et les collectifs dans leurs expérimentations et leurs évolutions, et prévoit d'achever d'ici 2024 la couverture de tout le territoire en offre Internet de très haut débit.

Les entreprises, les demandeurs d'emplois ont besoin de solutions opérationnelles et accessibles, avec une mobilisation de partenaires large, et sur l'ensemble des départements. C'est le sens du **Pacte pour l'Embauche** qui vise à lever, d'une part, tous les freins externes à l'embauche en accompagnant les habitants d'Occitanie en recherche ou en reprise d'emploi, mais aussi leur parcours professionnel, et d'autre part, les freins internes à l'entreprise en accompagnant les entreprises d'Occitanie qui rencontrent des difficultés de recrutement.

Plus que jamais, les actions de solidarité, la réduction des inégalités sociales et la recherche d'un projet sociétal inclusif sont au cœur du vivre ensemble en Occitanie. Pour cela, le Plan de transformation et de développement porte de nombreuses propositions d'actions destinées à enrichir la vie sociale.

Ainsi, conformément à la Stratégie culturelle Occitanie 22-28 : La culture partout et pour tous" votée à l'AP du 16 décembre 2021, le plan de transformation et de développement promeut l'égalité d'accès à la culture, l'aménagement culturel équilibré du territoire, la création artistique en Occitanie et le soutien aux industries créatives et la valorisation de l'économie culturelle et patrimoniale à l'international."

En lien avec le Projet Sportif Territorial adopté par la Conférence Régionale du Sport et le Pacte Vert régional, ce plan favorise aussi le développement sur l'ensemble du territoire de toutes les pratiques sportives pour toutes et tous, à tous les âges de la vie, dans un objectif d'inclusion des publics les plus éloignés, d'égalité femme-homme et de lutte contre toute forme de violences ou discriminations. Pour cela, il prévoit notamment un accompagnement différencié des clubs selon leur niveau de pratique, leur implication dans la formation des jeunes du territoire ou leur capacité à organiser des manifestations vertueuses de dimension supra-régionale. Les projets de construction ou de modernisation d'équipements sportifs répondant à une demande sociale de plus en plus diversifiée, ainsi qu'à des objectifs élevés en matière de qualité d'usage, d'impact environnemental et d'équilibres financier et territorial, feront naturellement l'objet d'une attention particulière dans le cadre des dispositifs régionaux de droit commun en vigueur. L'EPS et le sport scolaire contribuent également à promouvoir auprès des élèves des valeurs de respect, de partage, d'éducation et d'humanisme ; tout en contribuant à lutter contre une sédentarité toujours plus croissante. Ils jouent ainsi un rôle déterminant dans l'accès des jeunes à la pratique sportive et donne sens au "vivre ensemble" et à l'apprentissage de la vie associative. A ce titre et au travers de sa compétence « lycées », la Région finance la création ou la modernisation d'équipements nécessaires à leurs pratiques. La Région offrira enfin son expertise dans le domaine de la mise en tourisme aux sites en capacité d'accueillir des délégations nationales ou internationales pour des stages de préparation sportive.

De profonds changements modifient également le lien avec nos territoires, en particulier concernant la question du logement. Nos concitoyens rencontrent souvent des difficultés pour se loger décemment et peuvent être confrontés à des situations de précarité énergétique.

En réponse, le Plan de transformation et de développement prévoit d'accélérer l'action régionale sur la rénovation énergétique des logements, le développement et la promotion de matériaux de construction non polluants, biosourcés et recyclables.

Enfin, avec 9 tonnes de CO2 par habitant et par an, le poids écologique de notre vie quotidienne – transport, logement et consommation – est bien trop élevé pour imaginer atteindre les objectifs d'émission plébiscités par les scientifiques (2 tonnes eq CO2). Les actions sur l'alimentation et le logement constituent des leviers importants de réduction de notre empreinte carbone. Au-delà de ces actions, le secteur essentiel sur lequel nous devons également agir est celui des transports. En effet, selon l'ADEME, les transports représentent 31% de l'empreinte carbone des français. Les véhicules particuliers sont responsables de plus de la moitié de cet impact suivis des poids lourds.

L'organisation territoriale de l'Occitanie avec notamment une concentration de l'activité et un étalement urbain particulièrement importants ainsi que la dynamique démographique conduisent mécaniquement à un accroissement des kilomètres parcourus par les habitants (au global et en moyenne par an). Dès lors, les mesures très offensives décidées par la Région en faveur des solutions de mobilités collectives et/ou décarbonées constituent une priorité d'intervention au titre de sa compétence d'autorité organisatrice des mobilités régionales ainsi que dans le cadre des politiques publiques inscrites au sein des contrats territoriaux.

Comme elle s'y était engagée auprès des communes et intercommunalités lors du débat relatif à la compétence mobilité dans le cadre de la loi d'Orientation des Mobilités, la Région met en œuvre une stratégie très volontariste en matière de solutions de mobilités. Les

transports réguliers ferroviaires et routiers constituent l'armature du réseau liO mais ils ne peuvent répondre à tous les besoins dans tous les territoires. C'est la raison pour laquelle, la Région déploie de nouveaux dispositifs en faveur de solutions plus souples et adaptées aux besoins spécifiques des usagers. Les éco-chèques destinés notamment aux ménages les plus précaires permettent d'accompagner l'acquisition de véhicules propres (voitures électriques et vélos à assistance électrique).

La Région Occitanie propose également depuis 2020 un « Bonus Forfait Mobilité Durable » qui consiste en une subvention appliquée à l'achat d'un VAE ou d'un vélo classique pour les bénéficiaires du « Forfait Mobilités Durables ». *S'ajoutent deux dispositifs plus récents : le « Bonus Vélo adapté PMR » permettant aux personnes en situation de handicap d'acquérir un "vélo adapté" répondant à leurs besoins spécifiques ainsi qu'une « aide à l'acquisition d'un vélo pliant » pour les titulaires d'un abonnement annuel train liO.* Le plan régional vélo et intermodalités permet de soutenir la réalisation des infrastructures cyclables et les pôles d'échanges multimodaux. Enfin, la Région vient de signer au titre du Plan Régional du covoiturage un partenariat avec les principales plateformes dans lequel une aide financière encourage ce mode de transport en alternative à l'autosolisme.

La Région entend poursuivre son engagement en faveur des mobilités en élargissant ses dispositifs d'intervention auprès des territoires et ce de façon plus accentuée dans ceux qui ne disposent pas des ressources suffisantes pour faire face aux besoins d'investissements.

Les produits touristiques (hébergements ou activités) devront aussi prendre en compte des critères socio-environnementaux comme la gestion de l'eau, le respect de la nature et des habitants de ces territoires touristiques.

La transformation vers un modèle vertueux fera l'objet d'un processus continu, engageant tous les acteurs du territoire. Le rôle de la Région est de concerter avec l'ensemble des partenaires et citoyens afin de rendre les actions cohérentes et de créer des dynamiques collectives.

La Région mène une politique volontariste depuis 2015 dans les Contrats de Ville afin d'améliorer la qualité de vie des habitants, d'assurer une plus forte équité territoriale et de rompre l'isolement social et économique des quartiers défavorisés.

En 2019, la Région a réaffirmé son engagement dans les Contrats de Ville jusqu'à fin 2022, s'est engagée plus fortement en signant les conventions de Renouvellement Urbain du Nouveau Programme National Urbain (NPNRU), et en créant des aides spécifiques.

La Région compte 105 quartiers prioritaires répartis sur 48 communes dont 32 quartiers ont été identifiés comme particulièrement sensibles par l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain.

Par sa nature transversale, la Politique de la ville croise de nombreuses stratégies et priorités régionales : emploi, formation professionnelle, développement économique, logement, culture et patrimoine, sport, jeunesse, lutte contre les discriminations, santé, aménagement....

L'intervention régionale s'inscrira dans le cadre des politiques contractuelles (CTO et BC) et appuiera davantage les opérations de création d'entreprise et avec une attention particulière portée à l'entreprenariat féminin.

2. Construire ensemble un nouvel avenir sobre et vertueux

Le plan de transformation et de développement a pour ambition de proposer un nouveau modèle de production économique et des relations nouvelles entre les entreprises, les salariés et l'environnement dans lequel l'activité se développe.

Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée 2022 2028 du Communauté
d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées

En effet, il convient de créer un modèle plus économe en ressources, plus vertueuse localement et fondé sur des valeurs telles que le respect, la confiance et l'écoute.

Face aux enjeux d'indépendance et d'autonomie stratégique que la crise sanitaire a révélés, le Plan de transformation et de développement prévoit en premier lieu, le déploiement de politiques accélérant la formation dans les métiers de demain, en lien avec des thématiques telles que l'économie circulaire, le numérique et la santé.

La santé constitue aujourd'hui l'une des premières préoccupations des Français.es. En Occitanie, la santé est d'autant plus stratégique que :

- les besoins en matière de soins sanitaires et sociaux, s'accroissent sous l'effet conjugué de l'augmentation de la population régionale, de la précarité et du vieillissement de celle-ci ;
- le territoire est vaste avec de nombreuses communes rurales, dont en zone de montagne, des territoires diversifiés connaissant pour certains des variations démographiques saisonnières significatives ou encore des taux de précarité élevés ;
- des inégalités dans l'accès aux soins de proximité dits de « premier recours » (médecin généraliste, pharmacie, infirmier.e, masseur-kinésithérapeute...), qui risquent d'induire durablement un sentiment de « fracture sanitaire » ;
- des inégalités sociales et socio-territoriales particulièrement marquées ; alors que l'espérance de vie ou l'état de santé moyen de la population s'améliore d'année en année, les écarts de santé continuent de s'agrandir entre les différents groupes sociaux pour la mortalité, la morbidité, les déterminants et les comportements de santé.

Pour une Occitanie durable, favorisant la santé – le bien-être de toutes et tous, l'enjeu pour la Région est de préserver et d'améliorer la SANTE au sens large des populations en :

- Développant la prévention et l'éducation à la santé,
- Renforçant l'accès au système de santé dans tous les territoires et pour toutes et tous,
- Attirant et formant vers les métiers des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux,
- Développant des partenariats, facilitant les mises en réseaux d'acteurs et collaborations, pour accélérer l'appropriation des enjeux et donc la transformation.

En matière de formation sanitaires et sociales : la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilité locales a confié aux Régions d'importantes compétences en matière de structuration, de programmation et de financement des formations sanitaires et sociales. Les Régions ont la charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques de formations pour les secteurs sanitaire, médico-social et social.

Dans le cadre de **l'élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales**, des **concertations territoriales** associant les acteurs de la Santé seront proposées dans chaque département, entre **janvier et mars 2023**.

A ce jour la Région Occitanie compte 41 organismes gestionnaires agréés, qui se répartissent sur 41 villes dans lesquelles au moins une formation paramédicale est dispensée et 38 villes dans lesquelles au moins une formation en travail social est dispensée.

Après avoir créé 1512 places de formations paramédicales supplémentaires en 2021, la Région Occitanie poursuit son engagement pour répondre aux besoins croissants du secteur, en finançant la **création de 1 611 places en formations paramédicales et sociales supplémentaires pour la rentrée 2022**. L'objectif est de former les professionnels de santé de demain en nombre suffisant pour répondre aux besoins des populations.

Au total, en 2022, la Région Occitanie consacrera plus de 95 M€ au fonctionnement des organismes de formations paramédicales et sociales, soit

une augmentation de 11% pour accompagner l'ouverture des places supplémentaires.

Le numérique doit par ailleurs être un levier pour l'accès à la formation et aux nouvelles organisations de travail. Le déploiement des campus connectés ou de tiers-lieux dans les lycées, permettra aux jeunes de s'acculturer aux pratiques du numérique et de l'entreprise, d'accéder à des formations à distance et de travailler en réseau.

Dans un second temps, il conviendra d'accompagner les entreprises et les collectivités de la Région Occitanie dans la transition écologie et sociale.

Il conviendra pour cela, de tenir compte des impacts environnementaux de toute activité. Réduire les chaînes d'approvisionnement (circuits courts), anticiper la gestion des déchets industriels et des chantiers de BTP, relocaliser et conforter les industries locales pour pérenniser les savoir-faire et l'emploi au niveau local constituent les priorités du PACTE VERT.

L'économie circulaire doit être un axe majeur de toute activité de production et de transformation.

Dans cette perspective, la Région soutiendra fortement la Recherche et le Développement (R&D) ainsi que l'innovation, notamment sur les nouvelles filières vertes, qu'il s'agisse de l'hydrogène, de l'éolien en mer, des circuits courts ou de cluster vélo.

Il conviendra de sensibiliser davantage les acteurs, aux notions d'écoconception, d'économie de fonctionnalité et de coopération (EFC), et d'écologie industrielle territoriale (EIT).

Le soutien à l'aménagement économique s'inscrira également dans l'exigence d'un aménagement vertueux et économe en foncier.

Le développement des mobilités vertes sera également un levier indispensable pour l'atteinte des objectifs de réduction de pollution, notamment en zone dense.

En effet, le secteur des transports représente 39% de la consommation énergétique régionale. Il convient donc de proposer des solutions innovantes vers une décarbonation du secteur des transports en soutenant fortement le développement du ferroviaire et de la mobilité douce.

Enfin, l'Occitanie est également une grande région ouverte sur le bassin méditerranéen avec 220 kilomètres de rivages, 1,3 million d'habitants permanents (21% de la population régionale sur moins de 2% du territoire), 20 stations balnéaires qui accueillent 8 millions de touristes chaque année, une trentaine de ports de plaisance (30000 anneaux), 3 ports de commerce (Sète, Port-la-Nouvelle et Port-Vendres), 5200 km² d'aires marines protégées dont un parc naturel marin de 4000 km².

Dans un contexte de changement climatique, de développement économique basé sur l'exploitation des ressources naturelles et de concurrence accrue avec les autres bassins littoraux méditerranéens, la politique régionale pour la mer et le littoral accompagne la préservation et la restauration des espaces littoraux et maritimes, leurs résiliences face aux risques littoraux, le développement d'une économie bleue durable (filiales d'aujourd'hui : nautisme, halieutique... et de demain : énergie marine renouvelable, biotechnologie...), créatrice de richesses et d'emplois non délocalisables. La Région accompagne également la modernisation et le développement équilibré des stations du littoral et des ports de plaisance. Cette valorisation des atouts économiques, touristiques, sportifs et du patrimoine naturel et culturel de la mer et du littoral est une richesse pour l'attractivité de l'Occitanie et le bien-être de ses habitants.

Cette ambition maritime de la Région, qui s'est traduite dès 2013 avec la création du Parlement de la Mer, a été renforcée par la signature en 2017 du Plan littoral 21 pour une durée de 10 ans, porté par la Région avec l'Etat et la Caisse des Dépôts, véritable catalyseur de projets.

3. Proximité et rééquilibrage territorial, la Région conçoit autrement ses politiques publiques

La refondation de notre vie démocratique, portée par le Plan de transformation et de développement régional, vise une action publique mieux partagée, plus proche des citoyens et stimulée par l'intelligence collective.

Seule la prise en compte des particularités locales au niveau des territoires de vie, sur la base de l'écoute et d'un dialogue de confiance, permettra une mutation viable, durable et efficace de l'action publique.

Il s'agit de repenser les contrats territoriaux en les ouvrant à tous les acteurs du territoire, élus, acteurs associatifs, acteurs privés, citoyens, ..., afin que la Région puisse assurer un rôle d'incubateur à l'émergence de politiques publiques et de projets innovants.

Le Plan de transformation et de développement se mettra en place dans cet esprit de dialogue entre la Région et ses habitants, à partir de cette même méthode démocratique, en associant des citoyen.ne.s à la décision ou à l'évaluation de nos politiques et en mettant en place des budgets participatifs.

Cela se traduira notamment, au sein de chaque territoire de projet, par l'installation d'un « Comité Participatif Citoyen Local » représentatif de la diversité des acteurs locaux. Ce COPACIL sera constitué à l'initiative du territoire de contractualisation et réuni autant que nécessaire, pour accompagner l'élaboration et le suivi du Contrat Territorial.

La Région souhaite renforcer le réseau des Maisons de ma Région, pour favoriser l'accès à des services de qualité dans les territoires et proposer un guichet d'entrée pour les citoyens, les usagers et les élus locaux.

La Région engage une priorisation de ses dispositifs de soutien à l'accueil d'activités économiques (Zones d'Activités Economiques, pépinières, hôtels d'entreprises, tiers lieux...) sous le prisme du rééquilibrage territorial et des enjeux de sobriété foncière.

Par ailleurs, une démarche de co-construction de feuilles de route Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI) ou Schéma Locaux ESRI a été entreprise dans les Villes Universitaires d'Equilibre (VUE) :

La Région Occitanie compte 18 VUE proposant de l'enseignement supérieur et de la recherche dans des villes moyennes en dehors de Toulouse et Montpellier.

Le soutien à ces VUE est une priorité politique forte, le développement de l'offre de formation de proximité constituant un élément clé de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Pour rappel, en Occitanie, les VUE comptent 50% d'étudiants boursiers contre 35% en moyenne dans les métropoles.

La Région a ainsi souhaité lancer, en partenariat avec les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et les collectivités locales, une démarche pour construire une stratégie de développement de l'ESRI dans les VUE.

L'objectif pour la Région est d'accompagner les territoires dans l'élaboration d'une feuille de route partenariale partagée entre tous les acteurs de l'ESRI : coordinations territoriales, Région Occitanie, Région académique Occitanie, communautés scientifiques régionales et organismes de formations (universités, écoles, lycées, IFSI...), étudiants, collectivités territoriales, en concertation avec les acteurs de l'économie locale (chambres consulaires,

entreprises...), de l'orientation et de l'accompagnement des jeunes du territoire (Crous, Missions Locales, CIO...).

Il s'agit, pour chaque territoire, d'élaborer un projet stratégique ESRI partagé par tous les acteurs locaux pour les 5-6 années à venir, en cohérence avec les stratégies régionales, et prioritairement avec la Stratégie Régionale Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (SRESRI 2022-2028).

Cette démarche doit se concrétiser pour les 18 VUE, d'ici fin 2023, par un livrable composé notamment d'un diagnostic, d'axes d'orientations et de pistes d'actions, et d'une mutualisation des moyens.

La montagne représente une part importante de l'Occitanie : les territoires situés en zone massif (Massif central et Pyrénées) couvrent 55% de la superficie de la Région, soit 2055 communes (ou 1 habitant sur 5) réparties sur 12 des 13 départements. Ces territoires sont particulièrement marqués par l'enjeu de l'adaptation au changement climatique et font face dans ces conditions à de nombreux défis dans le secteur forestier, dans ceux de l'agriculture, de l'élevage et de l'agropastoralisme, dans la conciliation des différents usages de l'eau, dans la diversification des activités touristiques, notamment des stations de moyenne montagne, tout en veillant à une bonne qualité d'accès aux services à la population et aux entreprises, et à la préservation des écosystèmes naturels des territoires de hauts plateaux et de montagne.

La Région place sa politique en faveur de la montagne dans le cadre d'une démarche cohérente et ambitieuse, transversale aux deux massifs, qui répond aux spécificités de ces territoires, tant au niveau économique, social, du tourisme, que de l'accès à l'éducation et aux services publics, la santé ou la mobilité.

C'est selon cette approche que le Plan « Montagnes d'Occitanie-Terres de vie », a été élaboré en 2018 par la Région en partenariat avec l'Etat et la Banque des Territoires. Ce Plan propose 40 mesures qui s'inscrivent pleinement dans ce nouveau modèle de développement, plus juste et plus durable, conciliant emploi et écologie et s'appuyant sur le potentiel remarquable que représentent la richesse des paysages, des ressources naturelles, les savoir-faire et les spécificités locales. Il ménage une large place à l'innovation et à l'expérimentation. La Région a également installé depuis janvier 2018 un Parlement de la Montagne, instance de concertation unique en France, qui regroupe l'ensemble des acteurs de la montagne.

La Région est par ailleurs partie prenante des politiques contractuelles des massifs et signataire des Contrats Plan Interrégionaux Etat-Régions (CPIER) pour les Pyrénées et le Massif central. Elle intervient dans ce cadre en mobilisant les dispositifs et moyens financiers régionaux, en cohérence avec les orientations du Plan Montagnes d'Occitanie et les fonds européens dédiés aux massifs.

La Région compte 8 Parcs naturels régionaux, 1 en cours de création et 2 en émergence. Ces Parcs couvrent environ 25% du territoire régional, rassemblent près de 879 communes et constituent par la diversité de leurs situations géographiques (en zones littorale, montagnarde ou de plaine) une excellente représentation des territoires ruraux de la Région.

Dans un contexte où les questions écologiques et sociales sont de plus en plus prégnantes, les PNR s'affirment comme des territoires d'excellence, exemplaires, destinés à ouvrir des perspectives et participer pleinement à la cohérence dans la gestion, l'accompagnement et le développement solidaire des territoires.

La Région soutient la mise en œuvre des Chartes des Parcs dont elle est signataire et qui traduisent des politiques spécifiques et adaptées à chacun des territoires de Parc.

Du fait du lien étroit qui les unit, la Région Occitanie entend confirmer les parcs naturels régionaux dans leur rôle de pionniers, de relais et d'acteurs des politiques régionales en cohérence avec les grands enjeux du PACTE VERT.

Le SRADDET – Occitanie 2040

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Après 5 ans de concertation, le **Sraddet Occitanie 2040 a été adopté par le Conseil régional le 30 juin 2022, puis approuvé par le Préfet le 14 septembre 2022.** Le Sraddet repose sur deux axes qui guident l'action régionale en matière d'aménagement du territoire : **rééquilibrage territorial et un nouveau modèle de développement plus vertueux.**

Pour favoriser et faciliter la déclinaison du Sraddet dans les territoires, les territoires sont invités à bien associer la Région dans le cadre des procédures d'élaboration ou de révision des Schémas de cohérence territoriale (ou à défaut, des Plans locaux d'urbanisme).

La Région a engagé la **modification de son schéma en février 2023.** En effet, la Loi Climat et Résilience confie aux Régions la territorialisation du Zéro artificialisation nette, avec pour objectif l'atteinte de ce ZAN à l'échelle régionale à l'horizon 2050, et la division par deux, dans un premier temps, de la consommation d'espaces d'ici 2031.

La sobriété foncière constitue un défi majeur en Occitanie compte tenu de notre attractivité démographique et économique. C'est la raison pour laquelle le Sraddet en vigueur porte déjà l'objectif de « réussir le ZAN à l'échelle régionale ». Les efforts de sobriété foncière doivent concerner l'habitat, mais aussi l'aménagement économique et les projets d'équipements et de services publics.

Les premières orientations régionales relatives à la modification « ZAN » du Sraddet sont les suivantes :

- **Une vraie territorialisation** prenant en compte l'enjeu de rééquilibrage régional ainsi que l'ensemble des spécificités locales : efforts passés, dynamiques démographiques et économiques, potentiel de renouvellement urbain, enjeux de préservation des espaces naturels, agricoles, forestiers... Il ne s'agit ainsi en aucun cas d'appliquer le -50% de manière uniforme et systématique à l'échelle de chaque SCoT. Il ne s'agit pas non plus de bloquer le développement des territoires ruraux qui jouent un rôle majeur dans la dynamique régionale. Enfin, cette territorialisation sera conduite de façon à être compatible avec nos priorités en termes de création d'emplois et de relocalisation industrielle.
- **Une large concertation,** est organisée à l'échelle des quatre espaces de dialogues inscrits dans le Sraddet (les étoiles toulousaines, le ruban méditerranéen, le Massif Central et les Pyrénées), réunissant à la fois les SCoT, les EPCI et les territoires de contractualisation pour une **construction d'une territorialisation adaptée.** Ces travaux s'appuieront sur les propositions de la Conférence régionale des SCoT, à laquelle la Région participe activement et associeront bien entendu les Départements et les différentes associations de collectivités mobilisées.
- **Des solutions opérationnelles :** la Région accompagnera les territoires dans la mise en œuvre du ZAN : dispositif de reconquête des friches, Foncière commerce artisanat (Foccal), Foncière agricole, Opérateur ERC (Operco), aide à la requalification/densification des zones d'activités...

ARTICLE 5 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES VIS-A-VIS DU TERRITOIRE

L'ambition du présent contrat est de faire en sorte que les projets émergents répondent aux besoins du territoire de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et tiennent compte de ses spécificités. En conséquence, le Département portera une attention particulière aux projets innovants et structurants en cohérence avec ses orientations stratégiques d'aménagement et de développement définies dans le préambule, et notamment dans les domaines :

- De l'agro-alimentaire et de l'alimentation : en cohérence avec les objectifs et actions du Plan Alimentaire Territorial porté par le Département, le développement des circuits courts, la valorisation des produits locaux, le développement de filières territorialisées,
- De l'offre de services de santé : développement de la télémédecine, regroupements de professionnels (exemples : maisons de santé pluri professionnelle, pôles santé...), accueil de médecins,
- De l'offre d'hébergements : pour les personnes âgées (structuration de l'offre en établissement, habitat regroupé, habitat intergénérationnel), pour les populations les plus fragiles,
- Des services de proximité : développement de lieux d'accueil mutualisés (exemple : les Maisons de Services Au Public), maintien des commerces de proximité,
- Des espaces publics et du cadre de vie : rénovation des bâtiments publics, valorisation patrimoniale, mise en valeur des espaces publics, logements, accessibilité, préservation du cadre de vie,
- Du tourisme tel que présenté dans le Carnet de Route du Tourisme pour les Hautes-Pyrénées,
- De la petite enfance, enfance et jeunesse : développement de bouquets de services éducatifs (scolaires, périscolaires, transports, restauration, modes de garde, activités de loisirs), accessibilité aux informations jeunesse et aux dispositifs dédiés,
- Des équipements culturels et sportifs et sites patrimoniaux : création et modernisation des équipements,
- Des usages et de l'accès au numérique pour tous pour accompagner le maillage du territoire : espaces de télétravail, tiers-lieux, points d'accueil numérique,
- Des mobilités : amélioration du réseau routier et de la sécurité, développement des liaisons et mobilités douces, pôles multimodaux,
- De la transition écologique et énergétique : rénovation énergétique des bâtiments publics, conseils et accompagnement aux projets de rénovation des ménages et autres, développement de tout type d'énergie renouvelable au travers des outils départementaux existants,
- De l'eau et des milieux aquatiques : préservation et valorisation des cours d'eau, préservation et gestion de la ressource en eau, qualité de l'eau et des milieux, sécurisation des approvisionnements.

ARTICLE 6 : TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT A L'HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES-LOURDES-PYRENEES

6.1 – LES TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Le Contrat Territorial Occitanie organise un cadre privilégié de **Dialogue stratégique** et de gestion avec les territoires pour impulser un nouveau modèle de développement plus sobre et vertueux, préservant toutes les ressources, et porteurs de justice sociale et territoriale, conformément au Pacte Vert Occitanie.

Afin de réussir cette transformation, les partenaires conviennent de coordonner leurs interventions afin de respecter les trajectoires d'engagement à l'horizon 2028 correspondant à chacune des dimensions territoriales du Pacte Vert suivants :

⇨ **S'adapter au changement climatique**

<p>STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</p> <p>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</p>	<p>HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE CA TLP</p>
<p>Plan d'adaptation au changement climatique de la Région, Cahier régional Occitanie sur le changement climatique CROCC.</p> <p>Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Anticiper pour s'adapter, en construisant une stratégie basée sur la connaissance des impacts 2. Aménager et Réparer dans la perspective du changement climatique <p>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040</p> <p><u>Biens communs</u> : pérenniser les ressources nécessaires au développement actuel et futur de la région en protégeant les ressources naturelles et en développant l'agriculture biologique ; en engageant des acteurs dans une stratégie de gestion de l'eau et en élaborant des projets de territoires misant sur l'innovation ; en mettant en place des actions de protection de la qualité de l'air notamment sur le littoral ; en protégeant, préservant et en mettant en valeur le patrimoine culturel et paysager,...</p> <p><u>Volet littoral / Résilience</u> : faire du littoral une vitrine de la résilience en prenant en compte l'érosion du trait de côte, notamment via des stratégies de recomposition spatiale ; en réduisant l'étalement urbain sur le littoral et le rétro-littoral ; en diminuant l'impact écologique des activités humaines et en adaptant les usages du littoral face aux changements climatiques; en favorisant les coopérations territoriales pour une meilleure gestion intégrée du littoral et de la mer à diverses échelles.</p> <p><u>Eau et risques</u> : concilier accueil et adaptation du territoire régional aux risques présents et futurs via un aménagement adapté, le développement de la résilience des milieux ou la diffusion d'une culture du risque, mais aussi en sécurisant les territoires face aux risques d'inondation, et en adaptant l'accueil de la population à la disponibilité de la ressource en eau dans une approche multiusages.</p>	<p>OPAH TLP (2019-2024) réhabilitation de 800 logements minimum dont 535 pour des travaux d'amélioration énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> - pérenniser l'OPAH TLP après 2024 <p>OPAH-RU de Lourdes (2019-2024) réhabilitation de 200 logements dont 100 pour des travaux d'amélioration énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> - pérenniser l'OPAH-RU de Lourdes après 2024 <p>REGLEMENT D'INTERVENTION pour l'amélioration de l'habitat et des logements du parc locatif</p> <ul style="list-style-type: none"> - 250 000€ de subventions annuelles pour l'amélioration du parc (gain minimum de 2 classes énergétiques) <p>PLH, 1eres pistes d'action (en cours de définition) : mise en place d'une charte qualité, poursuite des OPAH, développement de l'ingénierie notamment pour l'accompagnement des copropriétés, mobiliser les logements vacants, mettre en place un observatoire de l'habitat et du foncier, territorialisation des objectifs du PLH en lien avec l'armature du SCOT....</p> <p>GUICHET RENOV'OCCITANIE HAUTES-PYRENEES</p> <p>Apporter un conseil technique et personnalisé, simplifier le passage à l'acte, inciter à des rénovations énergétiques de qualité.</p> <p>Public hors OPAH.</p> <p>Poursuite du dispositif et du partenariat autour d'ACV.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des ressources naturelles existantes : les préserver et les valoriser pour guider l'évolution du territoire (socle du développement territorial) - Etude d'infiltrabilité sur le territoire à mener - Maintien de la biodiversité, gestion raisonnée de la ressource en eau, prise en compte des risques naturels - Déploiement de bâtiments économes en énergie, réhabilitation thermique du parc existant - Intégrer les mesures nécessaires permettant de limiter la vulnérabilité des biens et des personnes face aux risques naturels - Limiter les îlots de chaleur
<p>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de développement des énergies renouvelables (SEM HaPy Energies, cadastre solaire, bois énergie, actions sur le patrimoine du Département tels que les collèges) ; 	

<ul style="list-style-type: none"> - Guichet Unique Rénovation Énergétique (Rénov'Occitanie) Hautes-Pyrénées ; - Politiques en faveur des collectivités pour la rénovation énergétique de leur patrimoine (FAR) ; - Politiques en faveur de la gestion de l'eau : projet de territoire Adour-Amont, gestion et mises aux normes d'ouvrages, accompagnement des travaux et études sur les infrastructures en matière d'eau potable et assainissement - Accompagnement des organismes agricoles aux actions en faveur du changement des pratiques agricoles. 	<p>PCAET - Orientations stratégiques 1 à 6</p> <p>Orientation 1 : Coordonner la politique de la transition énergétique</p> <p>Orientation 2 : Réduire les consommations d'énergies dans les bâtiments</p> <p>Orientation 3 : Permettre à tous de se déplacer en polluant moins</p> <p>Orientation 4 : Développer durablement nos territoires</p> <p>Orientation 5 : Un modèle agricole et alimentaire plus durable</p> <p>Orientation 6 : Multiplier par 4 la production d'énergies renouvelables</p> <p>Schéma Communautaire des ZAE</p> <p>Élargir l'inventaire des ZAE :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. aux friches économiques, 2. aux entrées de villes (route de Pau, route de Lourdes route de Bordeaux,) 3. aux zones agglomérées (concentration d'activités économiques hors ZAE)
<p>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</p> <p>OPAH TLP (2019-2024) sur l'ensemble du territoire communautaire (sauf Tarbes et Lourdes), objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lutte contre l'habitat indigne, - efficacité énergétique, - adaptation des logements à la perte d'autonomie, - amélioration de logements locatifs dégradés et production d'une offre locative privée à loyer maîtrisé. <p>OPAH-RU de Lourdes (2019-2024), objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> -traiter les situations d'habitat indigne, - lutter contre la précarité énergétique, - participer au maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap en adaptant leur logement, - intervenir sur le parc immobilier vacant privé. <p>REGLEMENT D'INTERVENTION pour l'amélioration de l'habitat et des logements du parc locatif, en OPAH ou en ORT dans le cadre d'ACV à Tarbes et à Lourdes, objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lutte contre la vacance, - amélioration du parc de logement existant - création d'une offre de logements locatifs à loyers maîtrisés. <p>PLH (2021-2027), grandes orientations (en cours de définition) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Orienter le développement de l'offre de logements en accord avec les besoins des ménages, les politiques de revitalisation urbaine et les perspectives du SCOT - Diversifier et améliorer la qualité de l'offre d'habitat, en lien avec les parcours résidentiels et la mise en valeur du cadre de vie - Remobiliser et redonner son attractivité à l'habitat existant - Prendre en compte et anticiper les besoins spécifiques de certains ménages - Porter, mettre en œuvre et animer une politique locale de l'habitat ambitieuse. <p>GUICHET RENOV'OCCITANIE HAUTES-PYRENEES : Participation financière et technique au guichet unique de la rénovation énergétique.</p>	

<p>ACTION CŒUR DE VILLE à Tarbes et à Lourdes, redynamisation des centres villes.</p> <p>SCoT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le changement de modèle face aux effets des évolutions climatiques et à l'apparition des crises énergétiques - Mieux appréhender les enjeux environnementaux par une approche spécifique autour de la qualité environnementale du territoire - Atténuer et s'adapter aux effets du changement climatique <p>PCAET - Orientations stratégiques 1 à 6</p> <p>Schéma Communautaire des ZAE</p>	
--	--

⇒ **Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions**

<p>STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</p> <p>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</p> <p>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET - Occitanie 2040</p> <p>Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Diagnostic de fonctionnalité écologique et projets de restauration des trames 2 Prise en compte de la biodiversité dans le cadre des projets d'aménagement plantation arbres, extinction (lutte contre pollution lumineuse), nature en ville 3 Déploiement des Solutions d'adaptation fondées sur la Nature 4 gestion durable de la ressource en eau, tant sur des aspects qualitatifs que quantitatifs 5 prévention et la réduction des risques d'inondation 6 préservation et restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques. <p>Biodiversité : préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour atteindre la non perte nette de biodiversité en mettant en œuvre les objectifs de la Stratégie régionale de biodiversité. Préserver et restaurer les continuités écologiques, avec une attention particulière envers les continuités et réservoirs écologiques terre-lagunes-mer, et en intégrant la trame noire. Préserver les sols vivants notamment par des pratiques agricoles et forestières durables ou par la désartificialisation ou la renaturation des espaces.</p> <p><u>Milieux aquatiques</u> : préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides notamment en développant la connaissance de ces milieux et en sensibilisant les citoyens à leur protection ; Promouvoir un développement urbain en adéquation avec les capacités de restauration et de fonctionnalité hydromorphologique des</p>	<p>HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE CA TLP</p> <p>PLH, 1eres pistes d'action (en cours de définition), voir ci-dessus.</p> <p>Poursuite du partenariat avec l'EPFO et signature de nouvelles conventions.</p> <p>Observatoire départemental partenarial de l'habitat (ODPH) Faire de l'observatoire un outil d'aide à la décision</p> <p>SCoT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prioriser l'urbanisation au sein des espaces déjà bâtis afin de limiter les déperditions d'énergie au travers d'un modèle urbain plus compact et moins énergivore - Repenser le modèle de l'habitat individuel afin de répondre aux objectifs de la loi Climat et Résilience - Etre plus économe en foncier en priorisant la reconquête des friches industrielles et commerciales, l'urbanisation à l'intérieur des espaces urbanisés - Prioriser la densification au sein des zones économiques existantes - Economiser et préserver notre potentiel agricole et naturel (réduction de 50% de la consommation des ENAF, tendre vers le ZAN en 2050, engager la renaturation d'espaces artificialisés) - Mettre en place une stratégie foncière adaptée
---	---

<p>cours d'eau et des milieux aquatiques dégradés ; Concilier la préservation des milieux avec les besoins en eau des populations, des activités et de l'agriculture ; Réduire l'usage des perturbateurs endocriniens ; Assurer une coordination entre les différents acteurs et renforcer l'articulation des gestions des milieux aquatiques terrestres, lagunaires et maritimes.</p> <p>Foncier : Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040 en développant un urbanisme plus durable via la réduction du rythme de consommation des sols, la densification ou le recyclage du foncier, l'encouragement à la renaturation des espaces artificialisés ; Préserver les productions agricoles du territoire régional ; Porter une attention particulière aux espaces littoraux, fragiles et exposés ; Faciliter la mise en œuvre de la séquence Eviter-Réduire-Compenser</p>	<p>- Améliorer la qualité de l'eau et veiller à une urbanisation respectueuse du cycle de l'eau (préservation des zones d'expansion des crues, des zones humides, des captages d'alimentation en eau potable, limitation de l'imperméabilisation des sols)</p> <p>PCAET</p> <p>Orientation 3 : Permettre à tous de se déplacer en polluant moins</p> <p>Orientation 4 : Développer durablement nos territoires</p> <p>Orientation 5 : Un modèle agricole et alimentaire plus durable</p>
<p>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Politiques de prévention en matière de déchets et de gestion des espaces naturels (Fonds Départemental pour l'Environnement) ; - Politiques d'accompagnement technique des structures compétentes en matière de gestion des milieux aquatiques et DE prévention des inondations (GEMAPI) ; - Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Adour Amont ; - Accompagnement des politiques agricoles et mise en œuvre du Plan Alimentaire Territorial (PAT) départemental. 	
<p>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</p>	
<p>PLH (2021-2027), grandes orientations (en cours de définition), voir ci-dessus.</p> <p>Conventions opérationnelles avec l'Etablissement public foncier d'Occitanie (EPFO) sur plusieurs communes de la CATLP</p>	
<p>Observatoire départemental partenarial de l'habitat (ODPH)</p> <p>Participation de la CATLP à l'observatoire</p>	
<p>SCoT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adopter une posture plus raisonnée et plus responsable face aux ressources, qu'elles soient foncières, énergétiques ou naturelles - Faire preuve de résilience en lien avec les atouts du territoire, autour de son capital naturel et environnemental - S'inscrire dans une logique de sobriété foncière 	
<p>PLUi du Canton d'Ossun</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver le paysage riche de patrimoines et d'identités locales qui mêle des espaces agricoles, naturels et urbains 	

<p>- Inscrire le « grand cycle de l'eau » au cœur du projet de territoire</p> <p>PCAET - Orientations stratégiques 3, 4 et 5</p>	
---	--

⇒ **Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive**

HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE CA TLP	
<p>STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNÉES</p> <p>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</p> <p>Région à énergie Positive (REPOS) et Plan Régional d'action en faveur de l'économie circulaire.</p> <p>Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 A 2050, réduction de 40% des consommations d'énergie et multiplication par 3 la production d'énergie renouvelable 2 Décarbonation des usages notamment mobilité et industriel par le vecteur hydrogène renouvelable 3 Déconnection entre croissance économique et consommation de matières premières 4 Zéro déchet éliminé sans valorisation en 2050 (-50% en 2031 par rapport à 2010) <p>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consommation du bâti : baisser de 20% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040 - Consommation transports : baisser de 40% la consommation d'énergie finale des transports de personnes et de marchandises d'ici 2040 - Productions d'ENR : multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables d'ici 2040 - Déchets : réduire la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables. <p style="text-align: center;">Plan Régional Hydrogène Vert</p> <p>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de développement des énergies renouvelables (SEM HaPy Energies, cadastre solaire, bois énergie, Guichet Unique Rénovation Energétique) ; 	<p>SCoT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager le développement de filières porteuses autour de l'économie résidentielle, de la silver économie, de l'ESS et de l'économie circulaire - Diviser par 2 la consommation énergétique - Développer les énergies renouvelables <p>PCAET</p> <p>Orientation 1 : Coordonner la politique de la transition énergétique</p> <p>Orientation 2 : Réduire les consommations d'énergies dans les bâtiments</p> <p>Orientation 3 : Permettre à tous de se déplacer en polluant moins</p> <p>Orientation 4 : Développer durablement nos territoires</p> <p>Orientation 5 : Un modèle agricole et alimentaire plus durable</p> <p>Orientation 6 : Multiplier par 4 la production d'énergies renouvelables</p> <p>Règlement communautaire des aides aux entreprises (dispositif Entrepren@)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bonification pour les projets favorisant l'autoconsommation - Exigence de l'optimisation du recours local - Organisation de logique d'EIT (Ecologie Industrielle Territoriale) à l'échelle des 27 ZAE de la CATLP

- Schéma vélo départemental (en cours) ;
- Politiques de prévention en matière de déchets ;
- Plan départemental de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges.

STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES

- SCoT**
- Capitaliser autour des savoirs faire industriels, des capacités d'innovation du territoire
- PLUi du Canton d'Ossun**
- Penser de manière commune la gestion des énergies et des ressources

PCAET - Orientations stratégiques 1 à 6

- Règlement communautaire des aides aux entreprises (dispositif Entrepren@)**
- Prise en compte des investissements permettant de renforcer l'efficacité énergétique des locaux commerciaux dans le cadre de leur modernisation dans l'assiette des dépenses éligibles.
 - Exclusion de l'assiette des dépenses éligibles des aides à l'immobilier, « les simples travaux de réparation ou de rénovation n'intégrant pas une démarche de développement durable ».

⇒ **Améliorer la santé et le bien-être des habitants**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE CA TLP
<p>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</p> <p>Stratégie « Occitanie, pour une culture partout et pour tous »</p> <p>Stratégie Occitanie, le sport une 2nde nature</p> <p>Plan santé et bien-être, GIP « Ma Santé – Ma Région » :</p>	<p>OPAH TLP (2019-2024) réhabilitation de 800 logements minimum dont 210 pour des travaux pour l'autonomie de la personne</p> <p>- pérenniser l'OPAH TLP après 2024</p> <p>OPAH-RU de Lourdes (2019-2024) réhabilitation de 200 logements dont 85 pour des travaux pour l'autonomie de la personne</p>

<p>Les Régions ont la charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques de formations pour les secteurs sanitaire, médico-social et social qui visent notamment à augmenter les places de formations paramédicales et sociales pour répondre aux besoins de la population. 1512 places de formations paramédicales supplémentaires ont été créées en 2021, et 1 611 places en formations paramédicales et sociales supplémentaires ont été créées en 2022. Dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales, des concertations territoriales associant les acteurs de la Santé seront proposées dans chaque département, entre janvier et mars 2023.</p> <p>A noter qu'en 2022, la Région Occitanie a consacré plus de 95 M€ au fonctionnement des organismes de formations paramédicales et sociales, soit une augmentation de 11% pour accompagner l'ouverture des places supplémentaires.</p> <p>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040</p> <p>Santé : penser l'aménagement du territoire au regard des enjeux de santé des populations en encourageant la prise en compte de la santé dans le cadre de la planification locale et de l'aménagement opérationnel via notamment des études d'impact en santé, en améliorant la qualité de l'air en devenant Région à énergie positive. Une attention particulière sera portée à la qualité de l'air dans les territoires urbains à forte croissance démographique.</p>	<p>- pérenniser l'OPAH-RU de Lourdes après 2024</p> <p>PLH, 1eres pistes d'action (en cours de définition) : mise en place d'une charte qualité, poursuite des OPAH, mise en place du permis de louer, développement de l'ingénierie notamment pour l'accompagnement des copropriétés, mobiliser les logements vacants, accompagner le développement de PLAI adaptés, soutenir le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, porter des solutions d'habitat pérennes adaptées aux GDV, mettre en place un observatoire de l'habitat et du foncier, territorialisation des objectifs du PLH en lien avec l'armature du SCOT...</p> <p>NPNRU Mise en œuvre de la convention jusqu'en 2030 qui permettra la transformation profonde des 2 quartiers</p> <p>SCoT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer la ressource en eau, en lien avec le changement climatique - Développer une agriculture raisonnée - Développer les circuits courts et les filières locales - Renforcer les leviers de bien-être (nature en ville et espaces de nature) - Favoriser les transports décarbonés - Réduire la vulnérabilité des habitants face aux risques, nuisances et pollutions <p>PCAET</p> <p>Orientation 2 : Réduire les consommations d'énergies dans les bâtiments Orientation 3 : Permettre à tous de se déplacer en polluant moins Orientation 4 : Développer durablement nos territoires Orientation 5 : Un modèle agricole et alimentaire plus durable</p>
<p>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan Très Haut débit ; - Schéma des services à la population ; - HaPy Santé Projet de Territoire. - Pacte jeunesse. - Schéma départemental de lecture publique. - Politiques sportives et culturelles, - Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ; - Schéma de développement social SOLID'ACTION 65. 	
<p>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</p> <p>OPAH TLP (2019-2024) sur l'ensemble du territoire communautaire (sauf Tarbes et Lourdes). Objectifs, voir ci-dessus.</p> <p>OPAH-RU de Lourdes (2019-2024). Objectifs, voir ci-dessus.</p>	

<p>PLH (2021-2027), grandes orientations (en cours de définition), voir ci-dessus.</p> <p>NPNRU sur Tarbes (Bel Air) et Lourdes (Ophite) Convention pluriannuelle signée le 01/07/2021 qui prévoit : des démolitions, des réhabilitations, des résidentialisations, la reconstitution d'une offre locative sociale de qualité, des aménagements publics, des équipements et des services</p> <p>SCoT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir une agriculture plus respectueuse de l'environnement et de la santé - Consolider et renforcer l'empreinte naturelle et écologique du territoire - D'adapter aux nouveaux modes de vie tout en garantissant le bien-être sur nos territoires <p>PLUi du Canton d'Ossun</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concilier développement projeté, cadre de vie et ressources à préserver <p>PCAET - Orientations stratégiques 2, 3, 4 et 5</p>	
--	--

⇨ **Préserver et développer des emplois de qualité**

<p>STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</p> <p>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</p> <p>Stratégie régionale Emploi-Croissance 2022-2028, Pacte pour l'Embauche</p> <p>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Politiques d'accompagnement de l'agriculture, développement des filières territorialisées, Projet de Territoire, Plan Alimentaire Territorial ; - Dispositif HaPy Actifs ; - Accompagnement des services de proximité (Initiatives Pyrénées) ; - Carnet de Route du Tourisme. <p>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</p> <p>SCoT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capitaliser autour des savoirs faire industriels, des capacités d'innovation du territoire - Accompagner l'activité agricole et sylvicole et anticiper ses mutations 	<p>HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE CA TLP</p> <p>SCoT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la part de l'industrie sur l'agglomération, en s'appuyant notamment sur le label Territoires d'industrie (sous réserve de du programme par l'Etat) - Soutenir l'innovation au travers de filières porteuses ancrées historiquement sur le territoire (aéronautique, céramique, mobilité, construction durable) - Renforcer les synergies entre enseignement-recherche et besoins des entreprises au travers de l'Université de Technologie (rapprochement ENIT IUT Tarbes) - Proposer une offre immobilière adaptée aux besoins des entreprises et de leurs salariés - Poursuivre la reconquête des friches économiques <p>Règlement communautaire des aides aux entreprises (dispositif Entrepren@)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la création d'emplois pérennes (taux d'emploi et taux de chômage) - Garantir aux entreprises implantées sur le territoire de la CATLP ou souhaitant y venir qu'elles trouveront les collaborateurs indispensables à leur développement - Limiter la consommation de foncier
---	---

<p>- Permettre le développement de l'emploi sur l'ensemble du territoire en s'appuyant sur les spécificités de l'agglomération et l'armature territoriale</p> <p>PLUi du Canton d'Ossun</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre et accompagner le développement d'une économie basée sur l'aéronautique, le tertiaire et l'agriculture <p>Règlement communautaire des aides aux entreprises (dispositif Entrepren@)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lier l'aide à l'immobilier d'entreprise à une augmentation d'au moins 10% des effectifs. - Intégration dans les dépenses éligibles du rachat de bâtiments existant afin d'inciter à la résorption de friches et réduire la consommation de nouveau foncier économique <p>Schéma Communautaire des ZAE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Refonte des CCTT afin de favoriser la densification et l'intégration de pratiques liées au développement durable - Intégration des mobilités douces dans le cadre de l'aménagement ou de la réhabilitation de foncier économique - Anticipation de la production de nouveau foncier économique (Parc de l'Adour) - Réserver la vente des terrains aménagés par la collectivité au projets démontrant un réel impact économique, social et environnemental <p>Stratégie Tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Détection d'investisseurs pour des projets d'hébergement touristique 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement du Pôle Universitaire Tarbais avec un objectif de 10 000 étudiants - Valoriser le tourisme durable - Permettre la réhabilitation du patrimoine en lui donnant une dimension touristique - Sensibilisation des élus dans l'ensemble des communes de l'agglomération
---	---

⇨ **Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables**

<p>STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</p> <p>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</p> <p>Etats généraux du Rail et de l'intermodalité, Plan Rail et plan Vélo, Stratégie régionale Emploi-Croissance</p> <p>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040</p>	<p>HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE CA TLP</p> <p>SCoT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se déplacer autrement et changer notre rapport à la mobilité en sortant du modèle dominant de la voiture individuelle - Diversifier nos pratiques de déplacement et privilégier les modes actifs - Faciliter le partage et la diversification des modes de transport - Faire du barreau LGV un levier du développement - Renforcer la qualité de l'offre ferroviaire
--	--

<p>Rééquilibrage = maîtriser la croissance des métropoles, et valoriser le potentiel de développement de tous les territoires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter les connexions vers le Nord du territoire (RN21, RD935) - Ancrer l'armature territoriale autour des bassins de vie existants et à venir
<p>Objectifs thématiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilité : garantir l'accès à des mobilités du quotidien pour tous les usagers en assurant l'équité territoriale, en facilitant les modes innovants de transports collectifs, en développant des modes de mobilité active, en développant la coopération entre les autorités organisatrices, en limitant la consommation énergétique finale liée aux transports et, enfin, en augmentant la part modale du fret ferroviaire, maritime et fluvial. - Services : favoriser l'accès aux services de qualité en harmonisant et mutualisant l'offre de services entre les différents territoires, en favorisant la préservation des commerces en centres-villes et cœurs de village, en développant de nouveaux services dans les bourgs-centres, les petites villes, les villes moyennes et les quartiers prioritaires de la ville, en assurant l'égalité territoriale dans l'accès à la formation, et en prenant en compte les besoins spécifiques des différentes catégories de résidents ou d'usagers du territoire ; - Habitat : développer un habitat adapté aux besoins et à la diversité sociale en encourageant une production plus importante de logements (notamment sociaux) en privilégiant la densification et la rénovation du parc existant, en diversifiant l'offre de logements pour répondre aux parcours de vie des habitants, en luttant contre la précarité énergétique des ménages, en prenant en compte la santé et la qualité de l'air dans les projets d'habitat, en prenant en compte les spécificités liées aux dynamiques des territoires littoraux et de montagne (mutation des stations). - Métropoles : limiter les effets négatifs d'une trop grande concentration dans les métropoles via, notamment, la coordination des politiques d'accueil, l'amélioration de l'équilibre population/emploi ou la mise en place de systèmes performants de mobilité. Consolider les moteurs métropolitains en renforçant les fonctions métropolitaines et le positionnement à l'international, et en développant le dialogue intermétropoles. - Territoires d'équilibre / centralités : développer les nouvelles attractivités par la promotion d'un maillage en territoires d'équilibres et centralités locales et par le renforcement de l'équilibre population-emploi en facilitant l'implantation d'activités dans les petites et moyennes villes, ainsi, que dans les bourgs-centres. - Coopérations : renforcer les synergies territoriales en développant les liens entre territoires <p>- Volet montagne et ruralité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Offre territoriale : garantir dans les massifs et les territoires de faibles densités un socle de services et l'accès aux ressources extérieures - Complémentarité : inciter aux coopérations entre territoires et avec les espaces métropolitains - Economie rurale et de montagne : accompagner la transition et le développement des économies dans les territoires ruraux et de montagne 	<p>Stratégie d'attractivité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction du nombre d'offres d'emplois non satisfaites - Développement de plans de déplacement d'entreprises à l'échelle des ZAE de la CATLP - Optimisation de la desserte des pôles économiques - Développement du partenariat avec Toulouse Métropole - Développement des services inclus dans la BOX : <ol style="list-style-type: none"> 1. emploi du conjoint ; 2. présentation de la vie sur le territoire sous l'angle des futurs habitants ; 3. faciliter l'accès au logement ; 4. présentation de l'offre de santé ; 5. information sur le potentiel de formation (avec le rôle de VUE et le projet d'Université de Technologie) ; 6. mobilité ; 7. faciliter l'accès à l'offre de culture, sport, loisirs. <p>Schéma directeur vélo</p> <ul style="list-style-type: none"> - 175 km de réseau cyclable structurant (horizon 2032) - 250 aides à l'achat de VAE par an - Développer une offre de stationnement vélo sécurisé - Conforter et adapter l'offre de location de vélos TLP Mobilités <ul style="list-style-type: none"> - Développer une culture vélo

STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT

- Schéma vélo départemental ;
- Schéma des services à la population.

STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES

SCoT

- Revoir notre modèle d'urbanisation et favoriser une ville des courtes distances
- Construire le développement de TLP en s'appuyant sur l'armature urbaine/territoriale
- Améliorer l'accessibilité du territoire
- Adapter le réseau de transport en commun en fonction de l'armature territoriale
- Améliorer la fluidité et le maillage du territoire

PLUi du Canton d'Ossun

- Faciliter les connexions vers l'extérieur

Stratégie d'attractivité : Mise en place, en lien avec les entreprises et les branches professionnelles, d'une Box d'accueil intégrant l'information et l'accompagnement à la mobilité des salariés

Schéma directeur vélo

6.2 - Objectifs stratégiques partagés et Mesures opérationnelles

Objectifs stratégiques	Mesures opérationnelles
1- Favoriser l'attractivité économique vers un développement moins carboné	1.1 - Aider les entreprises à se développer et aménager les zones d'activités économiques communautaires
	1.2 - Accompagner les projets et attirer de nouvelles activités
	1.3 - Animer l'écosystème économique
	1.4 - Soutenir le développement touristique du territoire
2- Améliorer le cadre de vie des habitants	2.1- Planification : mettre en place une politique volontariste
	2.2- Habitat : développer une politique de l'habitat volontariste et accessible et créer les conditions pour des centres villes habités
	2.3 -Services et équipements : développer une offre de qualité, accessible pour tous
	2.4 : Œuvrer pour la cohésion sociale et territoriale
3- Faire face aux changements climatiques : transition énergétique et mobilités	3.1 - Proposer une offre de déplacement en développant le maillage du territoire, en favorisant les mobilités douces et les modes de transports alternatifs
	3.2- Favoriser l'amélioration énergétique des bâtiments
	3.3- Préserver les ressources naturelles et développer la production des énergies renouvelables
	3.4- Mettre en œuvre les outils de la transition écologique
4- Favoriser les complémentarités des territoires interdépendants	

Pour chaque mesure opérationnelle, une fiche-mesure annexée au présent contrat projette les enjeux partagés et fixe une feuille de route territoriale sur-mesure pour la période 2022-2028 permettant d'y répondre. Cette feuille de route identifie en particulier les projets structurants prioritaires qui en découlent.

ARTICLE 7 : INTERVENTION DU DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

Le Conseil Départemental mobilisera l'ensemble de ses dispositifs d'intervention en vigueur sur la base de la stratégie définie en préambule, au travers de ses crédits sectoriels ou de ses crédits spécifiquement dédiés au développement des territoires, dans la limite des engagements inscrits à son budget annuel et selon les calendriers de ses dispositifs en vigueur.

Les crédits consacrés aux politiques territoriales relèvent de l'appel à projets pour le Développement Territorial lancé deux fois par an depuis 2022. Privilégiant les projets d'intérêt communautaire, il s'adresse aux acteurs locaux tels que les EPCI, les communes, les PETR, les associations et autres porteurs de projets assurant le portage d'une démarche ou d'un projet structurant pour le territoire.

Les projets sont examinés par un comité de sélection composé d'élu(e)s du Conseil Départemental et qui apprécie notamment :

- Leur caractère structurant,
- Leur articulation avec d'autres stratégies territoriales de développement à l'échelle départementale,
- Leur contribution à la dynamique et à l'attractivité territoriale,
- Leur accessibilité au plus grand nombre,
- Leur viabilité et leur maturité,
- Leur dimension environnementale, paysagère et architecturale,
- Leur dimension sociale (clause d'insertion) qui pourra justifier d'une bonification d'aide.

ARTICLE 8 : INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

Le contrat Territorial Occitanie 2022-2028 mobilise **l'ensemble des politiques et dispositifs d'intervention de la Région sur la base de ses compétences d'intervention et des axes prioritaires définis dans le prochain CPER et les nouveaux programmes de Fonds Européens.**

Par ailleurs, cette nouvelle génération de politique territoriale mobilise aussi l'ensemble des opérateurs régionaux :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
-

La Région recherchera à optimiser l'incitativité et la différenciation de son intervention, pour renforcer l'impact de l'action régionale en faveur du rééquilibrage territorial, et de la promotion d'un nouveau modèle de développement plus sobre, plus vertueux et plus juste.

Au titre de la solidarité territoriale, une attention particulière sera portée aux projets situés dans des Communes de Montagne, des Communes Bourgs centres ou dans des quartiers relevant de la géographie prioritaire de la ville.

D'autre part, les actions concourant à la préservation de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique (actions sur les continuités écologiques notamment : trames

vertes, bleues et noires), du projet territorial de l'énergie et aux enjeux de conciliation seront particulièrement encouragées.

La Région apportera une attention particulière, dans le cadre de ce contrat, d'une part, à **l'innovation et à l'expérimentation territoriale**, et d'autre part, à la démarche « **Territoire d'innovation pour un aménagement durable** » inscrite au PACTE VERT pour développer une offre de services nouvelle en accompagnant en ingénierie et financièrement des projets d'expérimentations sur l'habitat durable, l'urbanisme transitoire, l'intermodalité et le développement de la nature en ville.

ARTICLE 9 : INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

Le territoire de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées est plus particulièrement concerné par les programmes LEADER, POCTEFA et le dispositif ATI FEDER.

En tant qu'autorité de gestion du Programme Régional Occitanie FEDER-FSE+ 2021-2027 et en tant qu'autorité de gestion régionale du FEADER 2023-2027, la Région veillera à la mobilisation des fonds européens en cofinancement des projets prioritaires retenus dans les Programmes Opérationnels Prévisionnels découlant du présent contrat.

La sollicitation déjà effective ou à prévoir d'un cofinancement européen FEDER, FSE+ ou FEADER sera systématiquement mentionnée dans les Programmes Opérationnels Prévisionnels. Cette indication ne se substitue cependant pas au dépôt d'un dossier de demande de subvention par le porteur de projet selon les modalités spécifiques à chaque programme européen.

le territoire de la CA est également éligible au POCTEFA 21-27 (programme européen de coopération transfrontalière financé par le FEDER).

Enfin, le présent Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 constitue la Démarche Territoriale Intégrée de référence pour la mise en œuvre des fonds européens :

- **Au titre du Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER** Plaine et Vallées de Bigorre, dont la structure porteuse est PETR Plaine et Vallées de Bigorre,
- **Au titre de l'approche Territoriale Intégrée 5 (OS5)** du FEDER 2021-2027 pour laquelle la CA est chef de file

ARTICLE 10 : GOUVERNANCE

L'élaboration du Projet de Territoire, du Contrat Cadre et des Programmes Opérationnels annuels, ainsi que leur mise en œuvre, reposeront sur une forte implication de l'ensemble des acteurs, et notamment sur la mobilisation de **4 instances de gouvernance** :

1. Un **Comité Territorial de Pilotage stratégique et de suivi** est créé à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

Ce comité, réuni à l'initiative du Territoire, a pour missions :

- D'approuver le Contrat Cadre avant validation par les instances délibérantes de chaque cosignataire,
- D'identifier, de sélectionner, de prioriser les projets présentés aux partenaires cofinanceurs dans chaque Programme Opérationnel annuel,
- D'apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation, qui pourra donner lieu le cas échéant à des propositions de modifications de programmation par voie d'avenant,

- D'ajuster si nécessaire le contrat cadre, notamment dans son article 6.1 relatif aux Trajectoires d'Engagement,
- De fixer, de manière annuelle, la feuille de route partenariale en matière d'ingénierie territoriale sur le territoire,
- De procéder à l'évaluation permanente des conditions de mise en œuvre du contrat et à la tenue du document de suivi « Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028 »

Ce comité est composé des représentants des cosignataires du contrat, des services de l'Etat.

2. **Une Conférence des Maires**, organisée par le territoire de projet, réunie à l'initiative du territoire, au moins une fois par an, lors du processus d'élaboration du Programme Opérationnel Prévisionnel, pour prendre en compte les besoins de chaque commune.
3. **Un Comité Participatif Citoyen Local**, représentatif de la diversité des habitants et acteurs du territoire, sera institué selon des modalités propres à chaque territoire, dans le respect de la parité.
Lorsqu'il existe, le Conseil de Développement pourra constituer ce Comité. Ses membres devront être tenus informés des projets de Programmes Opérationnels Prévisionnels afin de pouvoir formuler, à l'attention du Comité de Pilotage, des observations, avis et propositions.
L'organisation d'espaces d'information citoyenne et de débats participatifs sera encouragée. A travers leur participation, il s'agit de contribuer à la réappropriation par les habitants des enjeux et de l'avenir de leur territoire.
4. **Un Comité des Financeurs** pourra être organisé à l'initiative du Département des Hautes-Pyrénées, réunissant l'Etat, la Région, le Département et les territoires pour réaliser le bilan des programmations et permettre une concertation sur les projets demandant une lecture partagée.

Enfin, et en lien avec le Volet Territorial du prochain CPER 2021-2027, il est prévu un processus de convergence et de complémentarité entre le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et le Contrat Territorial Occitanie (CTO) qui précisera, au travers d'un **Pacte Territorial Occitanie**, la gouvernance partagée sur le territoire ainsi que, les modalités de programmation coordonnées des opérations.

ARTICLE 11 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L'INGENIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES-LOURDES-PYRENEES

La qualité de l'ingénierie territoriale est un facteur décisif de la réussite de l'ambition du présent contrat et de la capacité de transformation, d'innovation et d'expérimentation du territoire.

Le renforcement de l'ingénierie territoriale repose sur :

- Le développement et la montée en compétence des ressources d'ingénierie internes du territoire,
- L'identification et la mobilisation coordonnée de l'offre d'ingénierie disponibles sur le territoire à l'initiative des partenaires du présent contrat et de leurs opérateurs, de l'Etat ou de tout autre opérateur.

Pour tous les territoires :

L'ensemble des partenaires s'engagent à privilégier la coordination de leurs moyens d'ingénierie dans le cadre d'un nouveau partenariat technique, stratégique et opérationnel animé dans le cadre du présent contrat.

Pour les territoires ruraux :

La Région Occitanie s'engage à soutenir l'ingénierie territoriale interne du territoire, y compris l'animation et les actions du Conseil de Développement ou du Comité Participatif Citoyen Local, selon les modalités d'intervention de son dispositif spécifique d'intervention.

Le territoire devra démontrer comment l'ingénierie ainsi mobilisée, est mise au service du déploiement sur le territoire des politiques et priorités régionales, en articulation avec l'ingénierie externe disponible. A ce titre, une participation active du territoire dans le Réseau Régional des Développeurs Territoriaux Occitanie est attendue.

ARTICLE 12 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE ET DE SUIVI DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE

12.1 Le Programme opérationnel annuel, outil de mise en œuvre opérationnelle du contrat

Au début de chaque année, et en articulation avec l'élaboration et l'adoption des budgets communaux et intercommunaux, la mise en œuvre opérationnelle du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 se traduira par l'élaboration d'un Programme Opérationnel Annuel.

Ce Programme Opérationnel recense l'ensemble des projets d'investissement du territoire de projet, des intercommunalités et des communes du territoire et de leurs groupements ou opérateurs, qui souhaitent solliciter le soutien des partenaires du Contrat durant l'exercice concerné.

Pour cela **les projets devront être qualifiés** par l'ensemble des partenaires dans le cadre du dialogue territorial, afin de s'assurer que le projet répond aux conditions cumulatives suivantes :

- Contribuer significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contrevenir à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantir la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Ce Programme Opérationnel devra être validé par le Comité de Pilotage, au plus tard à la fin du premier semestre. Pour cela :

- Le projet de P.O doit être transmis, par le territoire, dans sa première version fin janvier,
- Il fera l'objet d'un dialogue de gestion dans le courant du 1^{er} trimestre, pour une validation au plus tard à la fin du premier semestre.

Le **Programme Opérationnel Annuel** pourra faire l'objet d'avenant en cours d'année si nécessaire.

L'inscription d'un projet dans le Programme Opérationnel ne vaut pas demande de subvention.

- Tout projet inscrit dans le Programme Opérationnel Annuel doit faire l'objet du dépôt d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention concerné.

La qualification d'un projet, dans le Programme Opérationnel ne vaut pas promesse de subvention mais signifie l'intérêt des partenaires sur le projet.

- Le plan de financement prévisionnel indiqué pour chaque projet dans le Programme Opérationnel correspond à la sollicitation du porteur de projet et est strictement indicatif.
- L'aide et son montant définitif accordée ne peuvent être confirmés qu'après instruction technique, administrative et financière du dossier.

En fin d'année, le Programme Opérationnel est clôturé.

- L'inscription des projets pour lesquels l'aide des partenaires, signifiée par le dépôt d'un dossier de demande de subvention dûment complété, n'a pas été sollicitée est annulée.
- Ces projets peuvent, le cas échéant, être proposés à nouveau dans le cadre d'un Programme Opérationnel ultérieur.

/!\ Afin de disposer d'une vision prospective et d'une approche globale de l'aménagement du territoire, les projets d'investissement communaux, intercommunaux ou territoriaux doivent être proposés dans le projet de Programme Opérationnel Annuel, établi par le territoire, en vue d'échanges entre les partenaires financiers.

Ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert
- Inscription dans un programme opérationnel annuel
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur

12.2 – Le Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d'Investissements 2022-2028, outil de suivi pluriannuel indicatif du Contrat Territorial Occitanie

En parallèle à l'adoption du présent Contrat, les partenaires conviennent de tenir à jour en continu un « **Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d'Investissements** » non contractuel, pré-identifiant la liste indicative et prévisionnelle des projets d'investissement sur le territoire pour la période 2022-2028.

Ce document évolutif constitue un outil de suivi en temps réel du contrat et de ses perspectives à venir et recense notamment :

- Les grands équipements pour le développement de l'activité et l'offre de services nécessaires pour les différents bassins de vie du territoire sur la durée du Contrat.
- Les types de projets d'intérêt local devant être menés sur la période 2022-2028.
- Les projets de renouvellement urbain et les projets résultant des Contrats Bourgs-Centres Occitanie 2022-2028 qui sont parties intégrantes du présent contrat.
- Les projets immobiliers et fonciers structurants portés par la Région et/ou dont elle est maître d'ouvrage (lycées, CREPS et sport, Culture, Economie...).

ARTICLE 13 : MODALITES D'EVALUATION

Dans le cadre du contrat territorial, une approche qualitative sera recherchée pour valider et mettre en œuvre prioritairement des actions en cohérence avec le PACTE VERT. Une politique et des outils d'évaluation devront être mis en place par le territoire de projet en partenariat avec la Région.

L'évaluation des politiques publiques mises en œuvre au travers du présent Contrat territorial comporte plusieurs enjeux :

- Permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur en rendant les effets des politiques publiques plus visibles et plus lisibles ;
- Contribuer au débat démocratique, notamment autour des rapports d'évaluation, et à la participation citoyenne ;
- Produire des éléments de diagnostic permettant aux financeurs, le cas échéant, de réorienter leurs stratégies.

Une évaluation ciblée des principaux projets financés au titre du présent Contrat pourra utilement être effectuée, au travers notamment d'une sélection d'indicateurs définis dans le PACTE VERT.

ARTICLE 14 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION

Mention sera faite par le PETR/PNR XXX de la référence au présent Contrat pour toute opération tant intellectuelle que matérielle conduite à ce titre.

En particulier, les logotypes des partenaires co-financeurs, conformes à leurs chartes graphiques respectives, doit figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations financées dans le cadre du présent contrat.

ARTICLE 15 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS

Le présent contrat peut faire l'objet de modifications par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties signataires.

Fait à Tarbes, le 15 janvier 2024

**Le Président de la Communauté d'Agglomération
Tarbes-Lourdes-Pyrénées**

Gérard TREMEGE



**La Présidente du Conseil Régional
Occitanie**

Carole DELGA

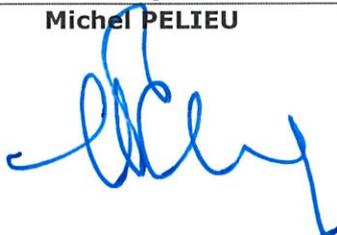
p/o



J.L. CAZAUBON

**Le Président du Conseil Départemental des
Hautes-Pyrénées**

Michel PELIEU



1/ Objectifs stratégiques et fiches mesures

ANNEXE 1
Objectifs stratégiques et fiches mesures

L'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du CTO de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées sur l'accompagnement financier du projet. Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- *Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;*
 - *Inscription dans un programme opérationnel annuel (cf. article 12) ;*
 - *Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.*
-

Objectif stratégique : Favoriser l'attractivité économique vers un développement moins carboné**Fiche mesure n° 1.1 - Aider les entreprises à se développer et aménager les zones d'activités économiques communautaires****-Contexte général :**

En plus de son rôle d'aménageur de premier plan, la Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées est chef de file en matière d'immobilier d'entreprises et pilote les aides pour les entreprises présentes sur son territoire ou souhaitant s'y implanter. En lien avec la Région Occitanie, elle apporte des aides à l'investissement aux porteurs de projets.

La CA TLP compte sur son territoire 27 ZAE qui doivent faire l'objet d'aménagement en lien avec la transition écologique pour favoriser l'attractivité économique du territoire.

-Objectifs et contenu de la mesure :**Objectifs**

Cette fiche mesure vise :

- d'une part, à apporter un soutien direct aux entreprises du territoire en lien avec leurs activités innovantes, non délocalisables et en lien avec la transition énergétique ;
- d'autre part, à œuvrer pour l'attractivité du territoire en créant des espaces et des conditions favorables à la dynamique économique.

Contenu

- Soutenir les investissements à l'immobilier d'entreprise ;
- Aménager les bâtiments économiques en lien avec la transition énergétique ;
- Soutenir les projets des entreprises (création, développement, innovation) prenant en compte les enjeux liés à la transition énergétique ;
- Aider l'investissement immobilier pour les commerces de proximité en milieu rural (y compris commerces ambulants), les commerces de proximité situés dans les bourgs centres, et les commerces de proximité situés dans les centres-villes ou les QPV ;
- Rendre attractives les zones d'activités du territoire dans une démarche de développement durable, notamment en y requalifiant les espaces publics, en y favorisant les modes de déplacements doux et en y développant des démarches d'écologie industrielle et territoriale (EIT) ;
- Développer des outils de services aux entreprises (récupération de colis, conciergerie...) ;
- Valoriser ces zones et améliorer leur visibilité en créant des outils de communication ;
- Requalifier les friches industrielles et commerciales.

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT : **S'adapter au changement climatique**

Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,

 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables, **Préserver et développer des emplois de qualité,** **Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.****- Exemples de projets concernés par cette mesure :**

- Mise en œuvre des aides de la CATLP au travers de ses dispositifs entrepren@immobilier et entrepren@innovation
- Insertion dans une démarche d'Écologie Industrielle Territoriale (aménagement du Parc de l'Adour ; Ecoparc de Bordères)
- Travaux de mobilités douces sur les zones d'activités
- Créer les halles gourmandes des Pyrénées à Lourdes – Ville de Lourdes (Action 39 du Plan Avenir Lourdes)
- Structurer une cellule d'aide aux commerçants à Lourdes – Ville de Lourdes (Action 66 du Plan Avenir Lourdes)
- Aménagement de l'entrée de la Zone de Saux – CA TLP (Action 73 du Plan Avenir Lourdes)
- Aménagement du Parc de l'Adour
- Requalification de l'ensemble ZAE de Sègue Longues et d'Ecoparc du Bordères-sur-l'Echez

- Dont Projets inscrits au CPER :

Aucun

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

2022 à 2028

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Mettre 2 indicateurs maximum (mesurables et réalisables)

- Nombre de projets réalisés
- Nombre de communes concernées

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Les projets seront accompagnés en lien avec :

- Programme LEADER Plaines et Vallées de Bigorre : Fiche Action 1 « Soutenir les dynamiques entrepreneuriales pour favoriser l'équilibre territorial des ressources »
- ATI FEDER CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées (Priorité 5 – Action 1 [Améliorer le cadre de vie des habitants] et Action 6 [Volet Pyrénées])
- PR Occitanie FEDER-FSE+ 2021-2027 (Priorité 1 [Soutenir une relance économique et encourager la transformation vers une économie intelligente et innovante] ; Priorité 2 [Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée]) et Priorité 3 [Agir face à l'urgence climatique en développant les mobilités douces urbaines]

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

-Contexte général :

Les évolutions liées aux différentes transitions qu'elles soient énergétique, agro écologique ou numérique impliquent une refonte des modèles économiques afin de tendre vers un développement moins carboné.

Pour rester attractif au regard des enjeux liés à la transition énergétique, la Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées a établi un plan d'actions en lien avec les axes retenus dans son PCAET.

Fort de ses atouts, le territoire envisage la transition énergétique comme un levier pour stimuler l'économie, favoriser la création de nouveaux emplois, et comme une opportunité d'innovation et d'expérimentations.

En effet, il s'agit de développer de nouveaux systèmes énergétiques, *via* le soutien aux projets industriels innovants et en développant les formations et la recherche dans le domaine de la transition énergétique. La filière Hydrogène est une piste intéressante dans ce cadre, cependant plusieurs verrous techniques restent limitants à ce jour (coût des acquisitions et investissements ; diversité des types de véhicules disponibles ; offre compétitive en matière d'hydrogène vert sur le territoire).

Par ailleurs, dans un contexte de prise de conscience des enjeux liés à l'alimentation, il s'agira de structurer et développer une économie résidentielle fondée sur la valorisation des ressources locales afin de conforter localement les secteurs agricoles et agro-alimentaires (avec par exemple le développement des circuits courts ou de proximité), et ainsi développer l'emploi non délocalisable qui lui est lié.

-Objectifs et contenu de la mesure :**Objectifs**

- Attirer des projets ou des investisseurs permettant de bénéficier d'une offre en hydrogène (production et distribution locale) ;
- Créer une Université de Technologie à partir de l'ENIT et de l'IUT de Tarbes qui permettra de former les collaborateurs dont les entreprises locales ont besoin pour se développer ;
- Relocaliser l'économie, l'agriculture et les services, pour s'orienter vers un système agricole et alimentaire respectueux de l'environnement, de la santé et créateur de lien social ;
- Renforcer l'agriculture locale, l'identité culturelle du terroir, la cohésion sociale et la santé des populations ;
- Structurer et mettre en œuvre un système agricole et alimentaire territorial intégré, approvisionnant un bassin de consommation en produits locaux de qualité, par le soutien à l'installation des agriculteurs, le développement des circuits-courts, l'introduction de produits bio et locaux dans la restauration collective ;
- Encourager des coopérations stratégiques pour créer des filières agricoles plus vertueuses sur la gestion des intrants et par conséquent une préservation de la ressource en eau.

Contenu :

- Actions visant à consolider la filière hydrogène afin que les entreprises puissent avoir accès à ce vecteur énergétique dans des conditions économiquement viables.
- Actions valorisant les circuits courts en particulier dans le domaine de l'alimentation.
- Actions permettant le développement des compétences spécifiques présentes sur le pôle universitaire tarbais dans le domaine de la transition énergétique (construction durable, transport, efficacité énergétique)

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :

- S'adapter au changement climatique,**
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,**
Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,**
- Préserver et développer des emplois de qualité,**
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.**

- Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Implantation d'une 1^{ère} station de production/ distribution d'hydrogène sur le territoire (hydrogène produit localement) [à mettre en perspective avec le développement de la filière plus largement]
- Acquisition d'un bus hydrogène pour les transports urbains
- Déploiement de véhicules hydrogène (*sous réserve d'obtention de financements nationaux ou européens éventuellement via une candidature agrégée à la maille régionale pour optimiser l'obtention des financements et ainsi minimiser les coûts de mise en œuvre pour les collectivités ou les entreprises*)
- Décarbonation des process industriels via le vecteur hydrogène
- Aides aux études de faisabilité à destination des startups
- Créer une Université de Technologie renforçant le potentiel local dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche et la connexion avec le tissu économique local

- Inscription du territoire dans la démarche d'élaboration d'un Plan Alimentaire Territorial à l'échelle départementale en complément des actions « Bio pour tous » et « Défi Locavore »
- Développer la méthanisation à la ferme (Fiche 5.3.2 du PCAET)
- Mise en place d'une « Box d'accueil » pour faciliter le recrutement par les entreprises locales des collaborateurs dont elles ont besoin
- Mise en place d'une filière laine (relocalisation des activités – recherche et innovation, stockage, lavage, tissage, couture, incubateur d'entreprises, etc.)

- Dont Projets inscrits au CPER :

Aucun

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :
2022 à 2028

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Mettre 2 indicateurs maximum (mesurables et réalisables)

- Nombre de projets réalisés

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Les projets seront accompagnés en lien avec :

- CPER : Volet enseignement supérieur, recherche et innovation 2021-2027
- Programme LEADER Plaines et Vallées de Bigorre : Fiche Action 1 « Soutenir les dynamiques entrepreneuriales pour favoriser l'équilibre territorial des ressources » et Fiche Action 2 « protéger et faire émerger les spécificités agricoles, pastorales et naturelles des espaces pour favoriser une vie durable sur le territoire »
- ATI FEDER CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées (Priorité 5 – Action 6 [Volet Pyrénées sur l'accompagnement et la valorisation de l'activité économique pyrénéenne])
- PR Occitanie FEDER-FSE+ 2021-2027 (Priorité 1 [Soutenir une relance économique et encourager la transformation vers une économie intelligente et innovante] et Priorité 2 [Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée] et Priorité 4 [Former et accompagner pour favoriser le parcours vers l'emploi et la création d'activité (FSE+)])

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

-Contexte général :

Dans le cadre de sa compétence économique, la communauté d'agglomération intervient aux côtés de partenaires (Services de l'Etat, de la Région, Bic Crescendo, French Tech, Territoire d'Industrie, Campus des Métiers et Qualification Transition Energétique, ...) pour animer l'écosystème économique.

-Objectifs et contenu de la mesure :

Objectifs

- Créer et animer des groupes de réflexion thématiques (open innovation) pour répondre à des problématiques du territoire dans les domaines de la transition énergétique et écologique ;
- Favoriser la coordination des acteurs du développement économique afin d'apporter la meilleure réponse aux porteurs de projet ;
- Optimiser l'ingénierie de projet et la mobilisation des financements.

Contenu

- Mettre en place des conventions de partenariat ;
- Conseiller les entreprises dans leurs développements liés à la transition énergétique ;
- Appui aux projets d'entreprises et entrepreneurs résidents dans les QPV ;
- Soutien à l'évènementiel à rayonnement régional, national et international (Dispositif de soutien Entrepren@ Attractivité de la CA TLP).

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



S'adapter au changement climatique,
Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,**
Préserver et développer des emplois de qualité,
Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

- Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Participation à des salons d'envergure nationale dans le domaine économique
- Coordination du CAP (Comité d'Accompagnement Partenarial) animé par la CATLP
- Animation du dispositif CitésLab

- Dont Projets inscrits au CPER :

Aucun

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

2022 à 2028

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Mettre 2 indicateurs maximum (mesurables et réalisables)

- Nombre de projets accompagnés
- Nombre de réunions du CAP

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Les projets seront accompagnés en lien avec :

- Programme LEADER Plaines et Vallées de Bigorre : Fiche Action 1 « Soutenir les dynamiques entrepreneuriales pour favoriser l'équilibre territorial des ressources »

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

-Contexte général :

Sur le territoire de l'agglomération, le site de Lourdes dispose d'une renommée mondiale liée au Sanctuaire Notre Dame de Lourdes. Classée « Grand Site Occitanie », la Ville compte aussi des sites touristiques majeurs comme le Château Fort et son Musée Pyrénéen ou encore le Pic du Jer qui accueillent chacun à minima 70 000 visiteurs par an.

Plus largement, la communauté d'agglomération dispose sur son territoire d'une offre touristique riche et variée mais inégalement répartie :

- Sur la Ville de Tarbes : Haras ; Jardin Massey ; Musée des Hussards
- Eglise Saint Jacques de Cotdoussan classé par l'UNESCO au patrimoine mondial et classé au titre des monuments historiques
- Les grottes de Betharram à St Pé de Bigorre
- Le GR 78 vers Compostelle qui traverse le territoire
- Une Réserve Internationale de Ciel Étoilé incluant Lourdes

L'offre touristique sportive du territoire, en développement, reste un atout à valoriser.

Ce territoire bénéficie de la présence d'un aéroport international et se situe aux portes de sites majeurs comme le Pic du Midi de Bigorre/col du Tourmalet, le site classé patrimoine mondial de l'Unesco de Gavarnie ou encore Cauterets. Il convient de noter la complémentarité de destination avec les territoires voisins au sein du Département des Hautes-Pyrénées (Vallées des Gaves et Haute Bigorre).

La Communauté d'Agglomération est dotée de la compétence promotion de l'offre touristique. Les communes de Tarbes et Lourdes ont fait le choix de conserver leur Office de Tourisme et un Office de Tourisme intercommunal a été créé intégrant les points d'information de St Pé de Bigorre et de la vallée de Batsurguère.

Suite à la crise de la COVID 19, Lourdes, deuxième ville hôtelière de France, a subi de plein fouet la crise sanitaire avec le retrait massif de la clientèle étrangère et vulnérable. En 2020, Lourdes a enregistré une baisse record de sa fréquentation touristique avec 90 % de perte d'activité. Face à cette situation, l'État et la Région Occitanie se sont mobilisés en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire pour bâtir un Plan Avenir Lourdes.

-Objectifs et contenu de la mesure :

- Soutenir l'activité touristique lourdaise suite à la crise COVID, dans le cadre du Plan Avenir Lourdes qui repose sur un triptyque : 1/ Continuer l'accueil des pèlerins, afin que Lourdes consolide sa position de leader du tourisme spirituel, 2/ Compléter le tourisme spirituel, afin de faire de Lourdes une destination d'expérience et de rencontre entre les cultes et les cultures, 3/ Diversifier les activités proposées afin d'attirer à Lourdes un public qui y séjourne pour son patrimoine culturel et naturel, son potentiel sportif et son ancrage au cœur des Pyrénées.

- Accompagner les initiatives de développement et de valorisation touristique ;
- Contribuer à monter en gamme l'offre touristique (sites et équipements) et la rendre accessible dans une démarche de transition écologique ;
- Soutenir le développement d'un tourisme sur des filières dites de niches : sportives, culturelle ;

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- S'adapter au changement climatique,**
Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,**
- Préserver et développer des emplois de qualité,**
Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

- Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Rénover le Musée Pyrénéen (Action 28 du PAL)
- Créer le nouveau chemin de Bernadette (Action 23 du PAL)
- Rénover la villa Fialho comme maison du chant polyphonique pyrénéen (Action 29 du PAL)
- Création d'une cartographie interactive numérique de découverte du territoire
- Mettre en place des itinéraires à thème (Route européenne d'Artagnan, etc.)
- Valoriser les sentiers de randonnée et VTT

- Dont Projets inscrits au CPER :

- Construction des réserves du Musée de Lourdes - Ville de Lourdes (en lien avec la rénovation du Musée Pyrénéen)

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

2022 à 2028

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Mettre 2 indicateurs maximum (mesurables et réalisables)

- Nombre de projets réalisés
- Evolution de la fréquentation touristique sur la période

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Les projets seront accompagnés en lien avec :

- CPER 2021-2027
- Programme LEADER Plaines et Vallées de Bigorre : Fiche Action 1 « Soutenir les dynamiques entrepreneuriales pour favoriser l'équilibre territorial des ressources »
- ATI FEDER CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées (Priorité 5 – Action 4 [Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous] et Action 6 [Volet Pyrénées sur l'accompagnement et la valorisation de l'activité économique pyrénéenne])
- PR Occitanie FEDER-FSE+ 2021-2027 (Priorité 1 [Soutenir une relance économique et encourager la transformation vers une économie intelligente et innovante])

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Objectif stratégique : Améliorer le cadre de vie des habitants**Fiche mesure n° 2.1- Planification : mettre en place une politique volontariste****-Contexte général :**

La loi « climat et résilience » du 22 août 2021 fixe l'objectif de « zéro artificialisation nette » au niveau national, d'ici 2050.

Le SRADDET « Occitanie 2040 » vise l'objectif régional « réussir le zéro artificialisation nette à l'horizon 2040 », décliné dans le Pacte Vert, notamment dans sa 2^{ème} dimension (prendre soin des habitants d'Occitanie et construire un nouvel avenir).

Dans ce cadre, le SCOT de la CA TLP prescrit le 24 mars 2021 doit poser les jalons de planification foncière à l'échelle du territoire. Ceci permettra au territoire de disposer de nouveaux documents d'urbanisme à l'échelle des intercommunalités à travers les PLUI :

- le PLUI du canton d'Ossun a été Approuvé le 31 mars 2022
- le PLUI du Pays de Lourdes sera re-prescrit au 1er semestre 2023 à une échelle plus large, intégrant les territoires de Batsurguère et de Montaigu (PLUI secteur Sud).
- le PLUI du secteur Nord est à prescrire (prescription envisagée pour le 1er semestre 2023).

-Objectifs et contenu de la mesure :

Afin d'œuvrer pour concilier les besoins des populations avec la préservation des ressources, la prévention des risques naturels, le respect et la restauration des milieux naturels, il s'agira de :

- Maîtriser la gestion de l'espace et l'urbanisation du territoire
- Lutter contre l'étalement urbain
- Préserver les espaces agricoles de l'urbanisation et promouvoir la densification des enveloppes urbaines existantes
- Réduire l'artificialisation des sols
- Mener des opérations de renaturation / désartificialisation de certains espaces (actions ou opérations de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol)
- Dynamiser la gestion intégrée des eaux pluviales au travers des documents d'urbanisme
- Encourager le recours aux performances énergétiques et environnementales dans les nouvelles constructions au travers des documents d'urbanisme
- Encourager la production d'énergie photovoltaïque au travers des documents d'urbanisme
- Traduire dans les zonages et dans les documents d'urbanisme, la préservation et la restauration de la trame verte et bleue en tant que réservoirs de biodiversité et corridors écologiques (les zones humides et leur zone d'alimentation en eau, les ripisylves,...).

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :

- ☒ **S'adapter au changement climatique,**
Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- ☒ **Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,**
- ☒ **Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,**
Préserver et développer des emplois de qualité,
Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

- Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Elaboration du SCOT
- Etudes / Schémas

- Dont Projets inscrits au CPER :

Aucun

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

2022 à 2028

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Mettre 2 indicateurs maximum (mesurables et réalisables)

Taux d'artificialisation nette

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Les projets seront accompagnés en lien avec :

- Programme LEADER Plaines et Vallées de Bigorre : Fiche Action 2 « protéger et faire émerger les spécificités agricoles, pastorales et naturelles des espaces pour favoriser une vie durable sur le territoire »

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Objectif stratégique : Améliorer le cadre de vie des habitants

Fiche mesure n° 2.2- Habitat : développer une politique de l'habitat volontariste et accessible et créer les conditions pour des centres villes habités

-Contexte général :

La Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées est confrontée à un enjeu d'attractivité de la population et de dynamisation de son territoire. La thématique du logement permet de répondre à cet enjeu en matière de politique de peuplement. La Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées est aujourd'hui chef de file pour les politiques de l'habitat.

Concernant les centres villes habités les caractéristiques sont les suivantes :

- Défaut d'une offre de qualité et adaptée à la demande
- Taux de vacance importante sur les centres-villes (Tarbes et Lourdes)
- Manque d'attractivité de certains quartiers
- Risque de paupérisation des cœurs urbains

Un Programme Local pour l'Habitat (PLH) est en cours d'élaboration sur l'ensemble du territoire.

-Objectifs et contenu de la mesure :

Objectifs

Créer de bonnes conditions d'accueil et d'habitabilité

Accompagner et proposer un parcours résidentiel de qualité aux ménages

Retendre le marché de l'immobilier

Equilibrer l'offre de logement

Veiller à l'équilibre social de l'habitat

Poursuivre la requalification et l'accessibilité du parc existant

Réduire l'habitat indigne, la précarité énergétique et la vacance

Contenu

- Lutter contre la vacance de logements
- Lutter contre les logements énergivores du parc privé (propriétaires occupants), du parc privé locatifs (propriétaires bailleurs) et du parc public
- Traitement des copropriétés dégradées
- Traitement de l'habitat indigne, insalubre
- Amélioration du cadre de vie des quartiers politique de la ville (QPV) – mise en œuvre du NPNRU à Tarbes et Lourdes
- Poursuivre le partenariat avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPFO) à travers la réalisation de conventions opérationnelles
- Participation au Guichet de la rénovation énergétique – Renov'Occitanie

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- **S'adapter au changement climatique,**
- **Améliorer la santé et le bien-être des habitants,**
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- **Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,**
- Préserver et développer des emplois de qualité,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

- Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Réhabilitation du parc social en matière de rénovation énergétique et d'accessibilité
- Production de nouveaux logements locatifs sociaux et en lien avec le NPNRU de Tarbes Bel Air et Lourdes Ophite
- Dispositif de suivi-animation des opérations programmées : OPAH TLP, OPAH-RU de Lourdes, OPAH-RU de Tarbes
- Requalification d'immeubles en centre-ville à Lourdes et Tarbes dans le cadre du dispositif Action de Ville et des OPAH-RU et du règlement d'intervention pour l'amélioration de l'habitat et des logements du parc locatif,
- Réhabilitation de logements communaux
- Projets d'habitat inclusif
- Développement d'actions de communication ou d'animation avec l'ADIL 65

- Dont Projets inscrits au CPER :

Aucun

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :
2022-2028**

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Mettre 2 indicateurs maximum (mesurables et réalisables)

Nombre de logements réhabilités

Taux de vacance des logements

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Les projets seront accompagnés en lien avec :

- Programme LEADER Plaines et Vallées de Bigorre : Fiche Action 3 « Renforcer le maillage territorial des services et équipements pour un territoire vivant »
- ATI FEDER CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées (Priorité 5 – Action 3 [Développer l'hébergement d'urgence à destination des populations fragiles et marginalisées])
- PR Occitanie FEDER-FSE+ 2021-2027 (Priorité 2 [Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée])

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Objectif stratégique : 2- Améliorer le cadre de vie des habitants

Fiche mesure n° 2.3- Services et équipements : développer une offre de qualité, accessible à tous

-Contexte général :

La présence de services et équipements de proximité qui répondent aux besoins de la population, et d'un cadre de vie qualitatif constituent un enjeu fort pour répondre au défi de l'attractivité et viser un maintien démographique.

La préservation et la création de services de base accessibles (services de proximité ; services de santé ; services à la personne) est indispensable pour améliorer la qualité de vie des habitants, assurer un rééquilibrage territorial et favoriser des territoires vivants et attractifs.

L'accès aux soins est un enjeu fort dans un contexte de population vieillissante mais aussi de personnel médical (médecins) lui aussi vieillissant et dont le renouvellement se révèle difficile, notamment en zones rurales et isolées.

L'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées est riche et diversifiée en activités culturelles, sportives et de loisirs. Les équipements sont nombreux, mais en partie vieillissant et ne répondant plus aux nouvelles attentes du territoire. Ils doivent s'inscrire dans une dimension de transition écologique.

Enfin, les espaces publics devront être aménagés et requalifier pour favoriser l'adaptation et la résilience aux impacts du changement climatique.

La Politique Bourg Centre de la Région Occitanie, sous ensemble des Contrats Territoriaux Occitanie concourt à l'objectif stratégique de cette fiche mesure. En effet, elle vise à renforcer/conforter/qualifier l'attractivité des petites villes et des bourgs ruraux, de montagne et péri-urbains en valorisant leur cadre de vie. La contractualisation a pour but de renforcer les fonctions de centralité par le développement d'une offre de services de qualité, capables de répondre aux attentes des populations existantes et futures : services aux publics, petite enfance, santé, accès aux commerces, équipements culturels, sportifs, de loisirs, développement des mobilités douces ou alternatives. Sur le territoire de la CA TLP, cette politique s'est traduite, sur la période 2018-21 par la signature de 3 contrats (lourdes, Aureilhan, Juillan).

-Objectifs et contenu de la mesure :

Objectifs :

- Soutenir les projets de développement et de maintien de services de proximité, et innover pour assurer la pérennité des services existants ;
- Favoriser l'accès aux services de soin sur le territoire et lutter contre la désertification médicale
- Répondre aux besoins spécifiques du territoire en matière de petite enfance, enfance, jeunesse ;
- Réhabiliter ou rénover les équipements existants ;
- Créer de nouveaux équipements répondant à un besoin avéré ;
- Contribuer à l'aménagement harmonieux et résilient du territoire dans une démarche de transition écologique.

Contenu :

- Construction, rénovation, modernisation et accessibilité d'équipements sportifs, culturels et de loisirs
- Construction, rénovation, modernisation de services de proximité (multiservices, commerces de proximité),
- Construction, rénovation, modernisation d'équipements de santé (maisons et centres de santé ; etc.)
- Développement de services de santé (dont SSIAD (services de soins infirmiers à domicile))
- Construction, rénovation, modernisation de services enfance / jeunesse
- Aménager et requalifier les espaces publics

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- ☒ **S'adapter au changement climatique,**
- ☒ **Améliorer la santé et le bien-être des habitants,**
Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- ☒ **Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,**
Préserver et développer des emplois de qualité,
Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

- Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Construction d'une médiathèque principale à Tarbes par la réhabilitation du bâtiment 111 – CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées
- Construire un centre des congrès à Lourdes – CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées (Action 48 du PAL)
- Création d'un centre d'entraînement de vélo sur le site du Pic du Jer (Action 50 du PAL)
- Investissements de la Scène Nationale Le Parvis
- Création, extension, rénovation de maisons/centres de santé/cabinets médicaux
- Création, extension, rénovation de crèches et centres de loisirs
- Création d'équipements sportifs en accès libre (skatepark, pumptrack, etc.)
- Création d'équipements sportifs structurants
- Création, extension, rénovation de restaurants scolaires
- Aménagement et requalification des cœurs de bourg
- Rénovation de l'éclairage public (LED)

- Dont Projets inscrits au CPER :

- Transformation de l'ancien Carmel en Villa des Arts – Ville de Tarbes

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

2022 à 2028

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Mettre 2 indicateurs maximum (mesurables et réalisables)

Nombre d'équipements réhabilités

Nombre d'équipements construits

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Les projets seront accompagnés en lien avec :

- Programme LEADER Plaines et Vallées de Bigorre : Fiche Action 3 « Renforcer le maillage territorial des services et équipements pour un territoire vivant »
- ATI FEDER CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées (Priorité 5 – Action 1 [Améliorer le cadre de vie des habitants] / Action 2 [Lutter contre la désertification médicale] / Action 4 [Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous])

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Objectif stratégique : 2- Améliorer le cadre de vie des habitants

Fiche mesure n° 2.4- Œuvrer pour la cohésion sociale et territoriale

-Contexte général :

La cohésion territoriale et sociale est un des enjeux majeurs de l'agglomération en termes de bien-être des habitants. Le renouvellement urbain et une politique culturelle affirmée contribueront à œuvrer dans ce sens.

Porteuse d'une stratégie de renouvellement urbain, la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées pilote, dans le cadre de sa compétence Politique de la ville et des contrats de ville de Tarbes et Lourdes, le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU).

A travers la signature d'une convention de renouvellement urbain avec l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) en juillet 2021, l'agglomération et l'ensemble des partenaires impliqués soutiennent et portent une ambition majeure : améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants, désenclaver les quartiers, permettre une meilleure connexion aux espaces urbains et favoriser la mixité sociale des Quartiers Politique de la Ville (QPV).

Par ailleurs, la dynamique culturelle est un vecteur fort d'attractivité et de lien social sur le territoire. L'offre culturelle reste concentrée sur les pôles urbains (Tarbes et Lourdes), en termes d'activités, d'évènementiel et d'équipements.

Dans ce domaine, l'agglomération intervient au titre de ses compétences spécifiques :

- Les compétences lecture publique et enseignement musical : L'agglomération agit là en tant que gestionnaire d'équipements culturels structurants sur le territoire de son agglomération. Elle veille au rayonnement de l'action de ces structures sur l'ensemble de sa population, et s'inscrit régulièrement à ce titre dans des actions culturelles menées sur les QPV.

- La compétence projet culturel de territoire : accompagnement d'actions itinérantes visant à promouvoir la culture sur tout le territoire communautaire

-Objectifs et contenu de la mesure :

Objectifs :

- Améliorer les conditions de vie des habitants en milieu urbain et dans les communes rurales en favorisant la cohésion sociale
- Soutenir l'accès à la culture sur l'ensemble du territoire via des actions permettant de rééquilibrer l'offre culturelle
- Développer un maillage territorial en lien avec les centralités

Contenu :

- Soutenir le renouvellement urbain dans les quartiers (études, travaux)
- Conforter une dimension culturelle à l'échelle du territoire (études, actions d'animation et de promotion, soutien à l'évènementiel)

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- S'adapter au changement climatique,
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,**
Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,**
Préserver et développer des emplois de qualité,
Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

- Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Actions inscrites dans la convention ANRU dans le cadre des projets NPNRU
- Actions inscrites dans les contrats de ville de Tarbes et Lourdes
- Contrat Territoire Lecture du réseau de lecture publique de la CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées
- Actions de promotion et d'animation culturelles
- Organisation d'évènements culturels (dont festivals)

- Dont Projets inscrits au CPER :

- Le Parvis Scène Nationale – Thématique création

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

2022 à 2028

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Mettre 2 indicateurs maximum (mesurables et réalisables)

Montant de la dépense publique dédiée au renouvellement urbain

Nombre d'évènements soutenus

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Les projets seront accompagnés en lien avec :

- Programme LEADER Plaines et Vallées de Bigorre : Fiche Action 3 « Renforcer le maillage territorial des services et équipements pour un territoire vivant »
- ATI FEDER CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées (Priorité 5 – Action 1 [Améliorer le cadre de vie des habitants])

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Objectif stratégique : 3- Faire face aux changements climatiques : transition énergétique et mobilités

Fiche mesure n° 3.1- Proposer une offre de déplacements en développant le maillage du territoire, en favorisant les mobilités douces et les modes de transports alternatifs

-Contexte général :

Pour limiter son empreinte écologique, la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées s'est engagée à donner une plus grande place aux mobilités actives et aux transports en commun.

C'est dans cette optique, que depuis 2020, un nouveau réseau de transport en commun dessert les 86 communes de l'agglomération : il s'agit de « TLP Mobilités » dont l'ensemble des services ont été confiés à l'opérateur Keolis dans le cadre d'une Concession de Service Public d'une durée de 8 ans.

En dehors des lignes de bus, toutes les communes sont desservies par un service de transport sur réservation, accessible aux personnes à mobilité réduite permettant des déplacements à la demi-journée pour rejoindre Tarbes ou Lourdes à raison de 3 fois par semaine.

Un service de transports PMR Handibus couvre la commune de Tarbes et sa périphérie ainsi que celle de Lourdes. Depuis le mois de janvier 2021, les habitants de l'agglomération peuvent monter à bord de 17 nouveaux bus hybrides.

TLP Mobilités propose également un service de voitures électriques (5 Zoé) en libre-service (3 stations à Tarbes et 1 à Lourdes), un service de vélos électriques en libre-service ainsi qu'une plateforme de covoiturage.

La Communauté d'Agglomération a également approuvé son schéma directeur vélo et mobilités actives en 2021. Il vise à développer le maillage entre les communes de la CA TLP, développer les accès cyclables entre les intercommunalités limitrophes et promouvoir l'usage du vélo et des mobilités actives. Ce schéma a pour but de sécuriser les déplacements en assurant des continuités cyclables et augmenter la part modale du vélo.

-Objectifs et contenu de la mesure :

Objectifs :

- Réduire la part modale de la voiture individuelle
- Diminuer l'impact environnemental de la mobilité sur le territoire
- Développer l'usage du transport collectif sous toutes ses formes
- Développer l'intermodalité
- Développer l'accessibilité du transport
- Mieux répondre à la diversité des rythmes de vie des habitants de l'agglomération
- Prendre en compte les besoins en mobilité de la population touristique
- Améliorer la lisibilité de l'offre de transport, notamment en créant des outils/services connectés
- Sensibiliser les habitants et visiteurs aux possibilités de circulations douces

Contenu :

- Développer un réseau de mobilités douces (études, travaux, investissements et communication)
- Développer des services liés à la pratique du vélo (sensibilisation, communication, acquisitions)
- Développer des services liés au covoiturage (études, travaux, investissements et communication)
- Proposer de nouveaux transports alternatifs (étude, investissements, animation, communication)
- Amélioration du service de desserte du réseau urbain (études et investissements)

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- S'adapter au changement climatique,**
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,**
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,**
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,**
- Préserver et développer des emplois de qualité,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.**

- Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Mettre en œuvre les itinéraires cyclables en lien avec le schéma vélo
- Créer des itinéraires de circulation douce
- Créer les aires de stationnement vélo prévues dans le plan de stationnement vélo

- Elaborer le plan de la signalisation directionnelle cyclable
- Actions de formation, sensibilisation à l'usage du vélo et au covoiturage
- Mettre en place des ateliers de réparation pour apprendre à entretenir et réparer son vélo
- Réaliser un plan de déplacement d'entreprises
- Permettre l'installation de stations pour la distribution des carburants renouvelables
- Promouvoir la carburation au (bio)gaz naturel carburant
- Expérimenter de la carburation hydrogène pour les flottes captives
- Remplacement des bus par des bus hybrides et électriques

- Dont Projets inscrits au CPER :

Aucun

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

2022 à 2028

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Mettre 2 indicateurs maximum (mesurables et réalisables)

Nombre de kilomètres de piste cyclable créés

Nombre de journées de sensibilisation aux déplacements doux effectuées

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Les projets seront accompagnés en lien avec :

- Programme LEADER Plaines et Vallées de Bigorre : Fiche Action 3 « Renforcer le maillage territorial des services et équipements pour un territoire vivant »
- ATI FEDER CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées (Priorité 5 – Action 4 [Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous – Volet rural] /)
- PR Occitanie FEDER-FSE+ 2021-2027 (Priorité 3 [Agir face à l'urgence climatique en développant les mobilités douces - Volet urbain])

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Objectif stratégique : 3- Faire face aux changements climatiques : transition énergétique et mobilités

Fiche mesure n° 3.2- Favoriser l'amélioration énergétique des bâtiments

-Contexte général :

La lutte contre le changement climatique nécessite que notre modèle de développement soit plus sobre en énergie. L'objectif du Plan Climat de la neutralité carbone en 2050 impose une réduction de la consommation d'énergie et le développement des énergies renouvelables, dans tous les secteurs : bâtiment, transports, activités productives agricoles, industrielles ou tertiaires, etc. L'amélioration des performances énergétiques du parc de bâtiments passe par la réduction des besoins en énergie des bâtiments, le recours à des systèmes efficaces pour limiter la consommation d'énergie et enfin l'intégration des énergies renouvelables.

-Objectifs et contenu de la mesure :

Cette mesure vise limiter et réduire les consommations énergétiques du territoire, notamment dans les bâtiments publics.

Objectifs :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- Production et consommation des énergies renouvelables
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration
- Adaptation au changement climatique

Contenu :

Mettre en place une gestion durable des bâtiments publics : rénovation thermique du bâti (études, travaux)
Mettre en place une gestion durable des bâtiments publics : gestion des fluides (études, travaux, investissements)
Intégrer les énergies renouvelables dans les bâtiments publics (études, schémas, travaux y compris par l'autoconsommation, investissements)
Actions de sensibilisation aux économies d'énergie dans les bâtiments (habitat ; entreprises ; jeune public)

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- S'adapter au changement climatique,**
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,**
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,**
Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
Préserver et développer des emplois de qualité,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.**

- Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Rénovation énergétique de bâtiments publics (mairies, écoles, salles des fêtes, etc.)
- Mise en place de systèmes de chauffage plus économes en énergie
- Système de pilotage énergétique (Gestion Technique des Bâtiments (GTB))
- Installation de système de production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, géothermie, pompes de chaleur, etc.)
- Installations de systèmes de chauffage bois énergie
- Sensibiliser aux économies d'énergies dans l'habitat (Action 2.3.1 du PCAET)
- Sensibiliser le jeune public sur les économies d'énergie dans le bâtiment et le développement durable (Action 2.3.2 du PCAET)
- Inciter à la réduction des consommations d'énergies sur le secteur cafés hôtels restaurants (Action 2.3.3 du PCAET)
- Réaliser un schéma directeur des énergies renouvelables (Action 6.1.1 du PCAET)

- Dont Projets inscrits au CPER :

Aucun

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

2022 à 2028

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Mettre 2 indicateurs maximum (mesurables et réalisables)

Nombre de bâtiments rénovés
Nombre de sites valorisant une énergie renouvelable

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Les projets seront accompagnés en lien avec :

- Programme LEADER Plaines et Vallées de Bigorre : Fiche Action 3 « Renforcer le maillage territorial des services et équipements pour un territoire vivant »
- PR Occitanie FEDER-FSE+ 2021-2027 (Priorité 2 [Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée])

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Objectif stratégique : 3- Faire face aux changements climatiques : transition énergétique et mobilités

Fiche mesure n° 3.3- Préserver les ressources naturelles et développer la production des énergies renouvelables

-Contexte général :

Les ressources naturelles et la biodiversité du territoire sont fortement impactées par le changement climatique et les modes de consommation. Celles-ci doivent être préservées pour assurer la santé des habitants, la qualité de leur environnement et le bien-être collectif.

La protection de la ressource en eau est un enjeu capital pour le futur, en particulier pour assurer la protection en quantité et en qualité des ressources souterraines des captages d'eau potable.

Dans ce contexte, il s'agit d'accentuer l'effort sur les économies d'eau, de favoriser la solidarité entre les différents usages et de protéger la ressource en réduisant à la source les pollutions qui affectent durablement les milieux et la santé (pesticides, polluants émergents).

Il est nécessaire d'évaluer régulièrement les vulnérabilités du territoire, notamment sur la disponibilité en eau.

La biodiversité est essentielle pour le développement naturel de tous les écosystèmes de notre planète. Une grande biodiversité augmente la stabilité et l'adaptabilité de la biosphère face aux modifications des conditions environnementales. Le territoire de la CA TLP est très riche sur les plans de la biodiversité faunistique et floristique. Cette richesse doit être préservée.

Des actions de renaturation doivent permettre de développer des solutions fondées sur la nature.

La qualité de l'air est également un enjeu majeur. Dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air, La CATLP est rattachée par convention au réseau régional de mesure de la qualité de l'air qui est géré par ATMO Occitanie. Le territoire compte trois stations : une à Tarbes et deux à Lourdes.

Par ailleurs, dans un objectif de transition énergétique, des efforts conséquents doivent être portés sur le développement d'énergies renouvelables.

Les principaux besoins en énergies sur le territoire se répartissent selon 3 usages qui sont la chaleur, les déplacements et l'électricité. Sur les prochaines années, le Plan Climat Air Energie Territorial doit permettre d'atteindre le premier palier de la transition énergétique en 2030.

-Objectifs et contenu de la mesure :

- Lutter contre le gaspillage de la ressource en eau
- Réduire la pollution de l'eau
- Lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols
- Créer des aménagements durables en termes de biodiversité
- Développer les infrastructures écologiques, décloisonner les « habitats écologiques »

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Production et consommation des énergies renouvelables
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration
- Réduction de la production de déchets sur le territoire et valorisation des biodéchets (compostage, solutions de collecte, méthanisation, etc.).

Sur le territoire de la CA TLP, le PCAET vise plus précisément à :

- baisser les consommations énergétiques de 30 % ;
- diminuer les consommations entraînera une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 36 % ;
- doubler la production d'énergies renouvelables pour couvrir 26 % des besoins.
- multiplier par 10 la production d'électricité photovoltaïque d'ici à 2030

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- S'adapter au changement climatique,**
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,**
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,**
Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
Préserver et développer des emplois de qualité,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.**

- Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Schéma directeur d'alimentation en eau potable
- Actions favorisant le stockage et la réutilisation des eaux pluviales
- Plantations de haies ; d'espaces arborés
- Création d'îlots de fraîcheur (désimperméabilisation ; renaturation)
- Réaliser un schéma directeur des énergies renouvelables
- Etudes, travaux pour la production d'énergie photovoltaïque

- Etude prospective bois énergie
- Déploiement de la collecte des biodéchets (projet réalisé par le SYMAT en partenariat avec la CATLP)

- Dont Projets inscrits au CPER :

Aucune

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

2022 à 2028

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Mettre 2 indicateurs maximum (mesurables et réalisables)

Puissance photovoltaïque installée

Nombre de km de trame arborés plantés

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Les projets seront accompagnés en lien avec :

- Programme LEADER Plaines et Vallées de Bigorre : Fiche Action 2 « protéger et faire émerger les spécificités agricoles, pastorales et naturelles des espaces pour favoriser une vie durable sur le territoire »
- PR Occitanie FEDER-FSE+ 2021-2027 (Priorité 2 [Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée])
- Plan Stratégique National FEADER 2023-2027

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Objectif stratégique : 3- Faire face aux changements climatiques : transition énergétique et mobilités**Fiche mesure n° 3.4- Mettre en œuvre les outils de la transition écologique****-Contexte général :**

La transition écologique vise à mettre en place un nouveau modèle économique et social de manière à répondre aux enjeux écologiques de notre siècle. Cette notion intègre la transition énergétique et cherche à repenser nos façons de produire, de travailler et de vivre ensemble sur un territoire pour le plus rendre plus écologique. En transformant le système énergétique actuel, la transition écologique permet ainsi de diminuer son impact environnemental.

L'éducation est un élément essentiel de la réponse mondiale au changement climatique. Elle aide les gens à comprendre et à faire face aux effets du réchauffement climatique, augmente les connaissances sur le climat parmi les jeunes, encourage des changements dans leurs attitudes et leurs comportements, et les aide à s'adapter aux tendances liées aux changements climatiques. Parce qu'elles permettent la prise de décisions éclairées, l'éducation et la sensibilisation jouent un rôle essentiel dans l'accroissement des capacités des communautés en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et prépare les femmes et les hommes à adopter des styles de vie plus durables.

Le territoire de l'agglomération est engagé depuis de nombreuses années pour diminuer son impact environnemental au travers de divers dispositifs (Agenda 21, Territoire à Energie Positive et Croissance Verte, Plan Climat Air Energie Territorial).

Afin de poursuivre cette démarche, la communauté d'agglomération a décidé de s'engager dans de nouvelles procédures pour affirmer sa volonté d'œuvrer pour la transition écologique.

-Objectifs et contenu de la mesure :

- Lutter contre le changement climatique
- Accompagner la transition énergétique
- Sensibiliser le territoire au changement climatique
- Renforcer une vision commune des enjeux liés à la ressource en eau
- Encourager une gestion transversale des enjeux de l'eau
- Favoriser l'économie circulaire

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :

- S'adapter au changement climatique,**
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,**
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,**
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,**
Préserver et développer des emplois de qualité,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.**

- Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Mettre en œuvre les programmes d'actions de la CA TLP dans le cadre des contrats Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME (COT), Contrat de progrès avec l'Agence de l'Eau ;
- Développer des programmes d'Education au Développement Durable » (EDD) à destination des enfants des cycles 2 et 3 (CE2, CM1, CM2) à l'échelle de l'agglomération [modules pédagogiques en classe autour des thématiques de l'eau, de la biodiversité, des déchets, de l'énergie et de l'alimentation-santé et des moments interactifs avec des spécialistes du développement durable à la maison de l'environnement] ;
- Sensibiliser le territoire au changement climatique et développer la culture du risque (Fiche Action 4.3.1 du PCAET), par exemple avec des animations scolaires sur le thème « l'eau et le changement climatique sur mon territoire » (2023-2024)

- Dont Projets inscrits au CPER :

Aucun

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

2022 à 2028

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Mettre 2 indicateurs maximum (mesurables et réalisables)

Nombre d'actions de sensibilisation réalisées

Nombre d'actions mises en œuvre dans le cadre des contrats PCAET, COT et Contrat de Progrès

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Les projets seront accompagnés en lien avec :

- Programme LEADER Plaines et Vallées de Bigorre : Fiche Action 2 « protéger et faire émerger les spécificités agricoles, pastorales et naturelles des espaces pour favoriser une vie durable sur le territoire »
- PR Occitanie FEDER-FSE+ 2021-2027 (Priorité 2 [Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée])

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Objectif stratégique : Favoriser les complémentarités des territoires interdépendants**Fiche mesure n°4 Favoriser les complémentarités des territoires interdépendants****-Contexte général :**

La communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées est constituée de 86 communes, dont deux pôles urbains et une majorité de communes rurales. Aussi, de forts enjeux de préservation des équilibres territoriaux existent en son sein, et en lien avec les territoires environnants. Ces territoires sont interdépendants, que ce soit dans les mouvements de populations liés aux déplacements domicile-travail, aux flux touristiques, économiques ou aux services et loisirs.

-Objectifs et contenu de la mesure :

Il s'agira de favoriser les coopérations avec les territoires environnants et de veiller à la complémentarité entre zones urbaines et zones rurales du périmètre intercommunal pour préserver les équilibres de populations et des services et éviter ainsi la création d'une fracture territoriale.

La CA TLP travaille, notamment dans le cadre de l'élaboration de son SCOT, au développement de coopérations territoriales :

- avec Toulouse Métropole, en matière d'attractivité, de mobilité, d'enseignement supérieur etc. (convention partenariale) ;
- avec l'Agglomération Pau Béarn Pyrénées dans le cadre de nos SCOTs respectifs ;
- avec l'Espagne (Région Aragon notamment), grâce notamment au programme POCTEFA et au Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) « Pirineos-Pyrénées »

La CATLP travaille également en lien avec les intercommunalités voisines et / ou le département des Hautes Pyrénées. Cela pourra se traduire notamment par des actions en faveur :

- du développement touristique du territoire, autour notamment du Grand Site de Lourdes : une dynamique est engagée depuis plusieurs années pour améliorer la circulation des clientèles entre les Grands Sites (Lourdes – Gavarnie, Cauterets Pont d'Espagne - Pic du Midi) cela permet de renforcer la notoriété du territoire, son attractivité et ainsi générer des retombées en termes de fréquentation y compris sur des sites ou équipements moins connus ou reconnus)
- du soutien aux filières agricoles et agro-alimentaire (en lien avec le PAT départemental)
- du développement des bourgs centres : il s'agira de favoriser la complémentarité entre les mutualisations/centralisations de services dans les pôles urbains ou bourgs centres (dynamique démographique, culturelle, formation, accès aux soins) et le maintien de services en zones rurales.
- du développement de la production des énergies renouvelables : il s'agira de mettre la solidarité territoriale au service de la valorisation des ressources locales (activité agricole, bois-énergie etc.). Les circuits courts et l'économie circulaire seront à privilégier.
- des mobilités douces et les modes de transport alternatifs : il s'agira de développer des solutions multimodales permettant d'assurer les mobilités entre zones rurales et pôles urbains.

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :

S'adapter au changement climatique,
Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
Préserver et développer des emplois de qualité,
Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

- Exemples de projets concernés par cette mesure :**- Dont Projets inscrits au CPER :**

Sans objet

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

2022 à 2028

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Mettre 2 indicateurs maximum (mesurables et réalisables)

Sans objet

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

- Programme LEADER Plaines et Vallées de Bigorre : volet coopération
- POCTEFA 2021-2027 sur le volet transfrontalier

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Cette fiche mesure, commune au CTO porté par la CA TLP et au CTO porté par le PETR Plaines et Vallées de Bigorre pour le périmètre CCHB-CCPVG, ne se traduira pas par la programmation d'actions spécifiques, mais sera prise en compte de manière transversale dans l'ensemble des fiches mesures du contrat. L'objectif est bien de prendre en compte cet enjeu de complémentarités dans les projets qui seront réalisés sur la Communauté d'Agglomération ou sur les territoires environnants pour assurer leur pertinence et leur cohérence.

